POUR SE SOUVENIR...

DES SAPEURS-POMPIERS GRANVILLAIS

D'une autre époque.

« Avec des pompes a bras, quelques mètres de tuyaux en mauvais état, des seaux, et un grand courage, ils veillent sur la sécurité des biens et des personnes. » (1903)

1911

La compagnie des Sapeurs pompiers de Granville est officiellement organisée par arrêté préfectoral le 4 mars 1884. Bien avant, il y a déjà des hommes qui se dévouent pour sauver la vie et le bien d'autrui.

Lors du siège de Granville en 1793, on trouve officiellement trace d'une compagnie de Sapeurs pompiers. Pendant ce siège le représentant du peuple et le Général Peyre mandatent l'adjudant général Vachot pour mettre le feu aux maisons du faubourg. « *Douze hommes portant chacun un fagot et une torche de goudron, sous les ordres de l'Adjudant de génie Hanès sortent de la ville pour aller enflammer les maisons. Le feu se communique rapidement d'une maison à une autre.* » A cet instant le citoyen Jean-Baptiste Metoyen craint pour la cité. « *Un vent du sud emportait les flammèches sur les toits des maisons de la Ville. Nous eûmes recours aux pompiers et aux Citoyens pour éviter que l'incendie se généralise.* »

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Avec les rapports consignés dans une main courante nous pouvons suivre les activités des sapeurs pompiers du 15 mars 1903 au 22 décembre 1907.

Cette période est intéressante, d'une part, pour suivre l'évolution de la compagnie des Sapeurs-pompiers et les tâches qui lui incombent et d'autre part pour avoir une idée de la vie culturelle Granvillaise au début de ce siècle. Les pompiers de l'époque assument des vacations au casino pour chaque représentation théâtrale, et à l'occasion des concerts et des bals.

Les rapports qui suivent sont transcrits ici tels qu'ils ont été rédigés par leurs auteurs.

Le Capitaine Charles Guillebot, commandant la Compagnie des Sapeurs-pompiers, en fonction depuis 1891 décède le 25 février 1902.

Il faut attendre le 15 mars 1903 pour que le capitaine J.Guimont lui succède. Pendant cette longue vacance, c'est le lieutenant Lenormand qui assume l'intérim. Pour raison de santé il abandonne sa charge après 39 années « *de bons et loyaux services.* » C'est M. Lehenry qui lui succède. Rentré à la Compagnie en 1893, il est successivement promu Sergent-major en 1898, puis sous lieutenant en 1903.

A cette époque les pompiers disposent de deux « magasins » pour entreposer le matériel. L'un vétuste se situe dans la partie haute de la rue des Juifs et l'autre dans le quartier du Calvaire.

L'équipement en matériel en 1903 est assez réduit. Il se compose de « *deux pompes aspirantes et foulantes, de quatre pompes foulantes* » et de quelques dizaines de mètres de tuyaux.

Pour leur entraînement physique, en particulier, les Sapeurs disposent d'un champ de manœuvre sur le Roc. Ce terrain est également utilisé pour des concours et pour les examens de passage au grade supérieur.

Pour les interventions lointaines, le chef de la Compagnie a formé un peloton de cyclistes. Il est composé d'une petite dizaine de pompiers « *disposant d'un vélo personnel.* »

Prise de Commandement.

Le maire de l'époque, M. Beust préside, le 15 mars 1903 en compagnie des notables de la ville, la cérémonie de prise de commandement du Capitaine Guimont. Celle-ci se déroule sur la place d'Orléans en présence de tous les soldats du feu. A cette époque la Compagnie comptabilise dans ses registres 46 hommes.

Le chroniqueur de l'époque relate longuement cette cérémonie. En voici quelques extraits. Après la revue, le maire, dans son discours évoque la mémoire du Capitaine Charles Guillemot :

« Il a réorganisé votre compagnie et s'il lui a donné l'allure et les qualités de métier qu'elle a aujourd'hui c'est parce qu'il aimait en vous et comme vous se dévouer pour son pays. »

« M. Guimont qui va lui succéder, est de même un enfant de Granville attaché depuis longtemps aux intérêts de la ville. Il pouvait par ses connaissances d'architecte briguer l'honneur de vous conduire à la défense des maisons en feu ; Mais, trop modeste il n'aurait pas osé s'il n'avait été choisi et désigné pour ainsi dire par vos suffrages. »

A l'issue de sa prise officielle de commandement du Corps de Sapeurs-pompiers, le Capitaine Guimont présente aux Soldats du feu le Sous-lieutenant Lehenry, promu à ce grade *« par le Président de la République en vertu du décret du 14 février 1903. »* Auparavant, il rend un hommage au sous-lieutenant Lemaréchal rentré en 1864 comme sapeur. *« Celui ci est décédé le 11 mai 1903 »* soit quatre jours avant la prise de commandement du Capitaine Guimont.

Le nouveau chef de corps décerne, aussitôt après, la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers au caporal Alphonse Mayeux qui comptabilise plus de trente années de service dans la compagnie puis, il prononce son premier discours.

Longuement, le chef des Sapeurs-pompiers, attire l'attention des élus sur la vétusté du matériel et des locaux de la Compagnie. *« Le crédit annuel suffit à notre entretien mais, il ne permet pas de renouveler ni d'améliorer. »*

Le journaliste de l'époque relate la suite de la prise de commandement en ces termes : « Pendant ces cérémonies les sapeurs se tenaient à leurs postes autour des pompes qui avaient été apportées sur le terrain de la revue. M. le Maire ayant passé la revue, le capitaine prit le commandement et fit exécuter quelques exercices de pompes qui furent écourtés par suite de l'arrivée d'un train sur la voie du port. » La revue se termine par un défilé avec les pompes *« devant les autorités réunies sur le trottoir de la Place Pléville. »*

« M. le Maire, les conseillers municipaux présents et quelques membres honoraires se rendirent ensuite accompagnés du Capitaine, au magasin des pompes de la rue des Juifs où eut lieu l'inspection du local et du matériel de sauvetage. »

La lutte contre le feu.

Pour lutter contre les incendies, les pompiers sont aidés par des soldats qui composent le piquet d'incendie du 2ème Régiment d'Infanterie qui est en garnison sur le Roc. Ces Pompiers-militaires sont dotés d'une pompe à bras.

Les agents de Ville, équipés de deux manches (une manche mesure 40 mètres de long) avec à l'extrémité une lance se déplacent avec leur matériel sur les lieux de chaque sinistre. En matière de secours, les agents du poste de police ont à disposition une bouée couronne pour sauver de la noyade les personnes tombées dans le port. A plusieurs reprises cette bouée a sauvé des marins pêcheurs de la noyade.

A la mairie située à la Haute-Ville, dans l'entrée, sur le mur, deux manches et une lance d'incendie sont à la disposition des sauveteurs. Sous ce dispositif de secours se trouve également un seau rempli de sable.

Les douaniers pour leur part prennent en charge la pompe de la Chambre de Commerce et arrivent également en renfort.

Les gendarmes casernés à l'époque dans la rue Couraye, interviennent aussi lors des incendies pour lutter contre le feu aux côtés des pompiers. Ils sont équipés de deux manches en toile et d'une lance.

Quelques fois Le Capitaine Guimont bénéficie du renfort de la pompe de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest.

L'armée, dans le cadre de son Arsenal, dispose d'une pompe d'incendie, mais celle-ci reste à l'intérieur de l'enceinte du bâtiment. Elle n'est utilisée à l'extérieur que si un feu se déclare à proximité de la poudrière.

Une autre pompe à bras stationne sous un hangar dans la cour de l'hospice (située à l'extrémité de la rue Saint-Sauveur.) Cette dernière en raison d'un équipement en tuyaux vétuste n'a pas été utilisée entre 1903 et 1907, même pour des incendies à proximité de l'établissement hospitalier.

Il faut rappeler qu'a cette époque les Sapeurs-pompiers disposent de pompes actionnées à bras. Elles sont alimentées en eau, par des tuyaux branchés sur des bouches d'incendies et des bornes fontaines dont le débit, dans de nombreux quartiers, est souvent insuffisant. La plus part du temps le remplissage des cuves de la pompe doit être complété par l'apport de seaux d'eau. Ils sont remplis à des bornes fontaines avec le contenu des puits, des citernes ou des lavoirs. Ces seaux sont acheminés par des hommes et des femmes du quartier aidés par des militaires. Ils forment une chaîne du point d'eau à la pompe. Dans la précipitation, les seaux perdent une grande partie de leur contenu au cours du trajet. Le passeur doit donner le seau d'eau à son voisin qui lui remet en échange un seau vide. C'est au cours de cette manipulation que l'eau est perdue.

Ce sont les Pompiers qui tirent à la force des bras les pompes, vers le lieu d'intervention. On verra plus loin que les hommes du Capitaine Guimont n'hésitent pas à courir sur la route en tirant une pompe pour aller lutter contre un feu à Saint-Sur-Mer

En 1903, le conseil municipal vote l'acquisition d'un avant-train. Cet équipement permet aux pompiers d'atteler un cheval afin de tracter rapidement une pompe et un dévidoir sur une longue distance. C'est pour l'époque un grand progrès.

Quelques pompiers utilisent leur bicyclette pour se rendre sur le lieu d'un sinistre. Au passage ils prennent sur le cadre de leur vélo un sapeur qui ne possède pas de moyen de locomotion.

Des exercices sportifs sont régulièrement pratiqués sur le champ de manœuvre dans le but de « *donner de l'endurance aux sapeurs.* » Il ne faut pas oublier que la majorité des pompiers pratiquent la course à pied pour se rendre de leur domicile au magasin des pompes lorsque le clairon sonne l'appel. Sans avoir le temps de reprendre leur souffle, ils doivent rallier ensuite le lieu du sinistre au pas de course ce qui nécessite une bonne condition physique.

ooooooo

Cette année, les agents de Ville sont intervenus à deux reprises, avec efficacité pour éviter la propagation de sinistres. L'un déclaré rue Etoupefour dans une maison appartenant à M. Breuilly et à la fin de l'année ils arrêtent avec autant d'habilité un feu dans une habitation rue Sainte-Geneviève.

De leur côté, les pompiers, grâce à l'intervention rapide du Caporal Lalande sauvent le petit vapeur « Ondine » dont la coque est percée à la suite d'un échouage dans le bassin. Une pompe aspirante placée sur le pont permet alors au vapeur de gagner l'avant-port ou une réparation sommaire est effectuée. Le Capitaine a tenu à féliciter lors du repas de la Sainte-Barbe, le Caporal Lalande pour sa promptitude et son initiative au cours du sauvetage du navire. Il a également félicité les agents de Ville « *précieux auxiliaires des pompiers.* »

En 1904 :

Un hangar détruit rue de Paris.

Le 10 mai « *à 2 heures du matin, le feu s'est déclaré rue de Paris dans un hangar en bois appartenant à M. Joret, ancien débitant.*

« *Le Capitaine a été prévenu à 2 heures 30 minutes par M. Drouet.*

« Une pompe, la N° 2 a été amenée sur le lieu du sinistre. Elle n'a servi qu'à éteindre les débris du hangar au 3/4 consumé.

« *Les secours ont été fournis au début par les habitants du Port. Une Compagnie du 2ème Régiment d'Infanterie avec une pompe et un piquet est arrivé et a fourni le personnel nécessaire pour former la chaîne depuis le lavoir du Port. Une équipe de soldats a procédé au déblaiement des décombres.*

« *L'Adjudant Lafontaine du 2ème de ligne s'est particulièrement signalé en suppléant au personnel des pompiers trop peu nombreux.*

« *Vu le peu d'importance du bâtiment et cause de l'isolement où il se trouvait le rappel des pompiers n'avait pas été fait en Ville. Les dégâts sont évalués à 600 F.*

« *A 4 heures du matin tout était éteint.* » Pour combattre cet incendie le Capitaine dispose de quatre pompiers.

Deux feux de cheminée dans le même immeuble.

Le 19 mai « *à 10 heures ½ du matin un feu de cheminée s'est déclaré rue Saint-Jean, N° 40, au 2ème étage. Un linteau de cheminée, en bois avait pris feu. Le Sous-lieutenant Lehenry aidé de deux ouvriers fumistes MM. Lemaître et Roussel ont éteint rapidement ce commencement d'incendie.* »

« *Le dimanche 22 mai un feu de cheminée a éclaté au troisième étage du N° 40 rue Saint-Jean chez M. Gautier, cordier.*

« *Le feu a été rapidement éteint et la cheminée a été ramonée à l'aide de la chaîne et du hérisson.* » Pour venir à bout du sinistre le capitaine est aidé par cinq pompiers.

La chanteuse lyrique provoque un incendie.

« *Le 6 juillet à midi et demi, le feu s'est déclaré au deuxième étage d'une maison située Montée Saintonge, N° 4, appartenant au Comptoir d'Escompte de Granville, occupée par Mme Veuve Ballois, loueuse en garnis.*

« *Le feu a pris naissance dans une chambre habitée par Mme Mariette, artiste lyrique du concert « La Poste » sur le même palier habitait une autre artiste lyrique Mme Cord'homme, qui donna l'éveil et dans une troisième chambre, un ménage de musiciens du cirque Bureau, en ce moment à Granville. Ces derniers surpris pendant leur repas, ont pu s'échapper à temps par l'escalier.*

« *Au troisième étage, les locataires artistes du cirque Bureau, étaient absents au moment de l'incendie.*

« La locataire de la chambre où le feu s'est déclaré était sortie quelques instants auparavant. Moins d'un quart d'heure après l'alarme donnée, les quatre pompes du dépôt de la rue des Juifs ont été amenées et mises en batterie au sommet de la Montée Saintonge dans la rue des Juifs. Aussitôt deux lances postées sur le toit de la maison de M. Lehugeur ont commencé l'attaque du feu. Puis, sont arrivés un piquet en armes et la Compagnie d'incendie du 2ème Régiment de Ligne, avec la pompe du régiment. Cette dernière a été conduite rue des Quais. En même temps arrivaient rue des Quais les deux pompes du dépôt du Calvaire qui furent immédiatement mises en batterie.

« Plus tard arriva la pompe de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest conduite par le personnel du Chemin de Fer. Mais l'incendie étant circonscrit cette dernière pompe ne fut pas utilisée.

« Grâce au matériel nombreux et à l'eau qui fut fournie en abondance par les bouches à incendie, les bornes fontaines et les puisards des maisons voisines ; Grâce aussi au concours dévoué des hommes du 2ème Régiment de Ligne, nous nous sommes promptement rendu maître de l'incendie.

« A deux heures, le foyer était circonscrit ; Il ne restait plus qu'à parfaire l'extinction dans les appartements.

« Un piquet de pompiers avec une pompe a été maintenu sur place jusqu'à 6 h. Les dégâts sont limités au 2ème et 3ème étage, mansardes et couverture entièrement détruits. Le rez-de-chaussée et le 1er étage ont été préservés.

« Le Capitaine de la Compagnie n'a eu qu'à se louer du zèle et du dévouement dont à fait preuve le personnel de la Compagnie secondé par les soldats du 2ème de Ligne qui ont droit à tous les éloges.

« Le matériel d'incendie, en général a fonctionné d'une manière satisfaisante. Mais, au moment de leur mise en pression deux tuyaux (demi-garniture) de la pompe N° 5 du Calvaire ont éclaté. »

Le Capitaine Guimont estime les dégâts sur l'immeuble à environ 7000,00 F. Pour circonscrire l'incendie il y a sur place : Le Capitaine, un Sous-lieutenant, un sergent-Major, six sergents, sept caporaux et 21 sapeurs. Le piquet de sécurité en place de 4h à 6h est composé de 12 hommes.

La tenancière met le feu à sa demeure.

Le 13 juillet c'est un incendie qui se déclare rue du nord dans la maison contiguë à l'habitation du Capitaine Guimont : *« A deux heures du matin, Mme Chassé et M. Chevallier m'ont appelé en m'informant que le feu s'était déclaré chez Mme Blanchetière, débitante rue du Nord »* consigne, dans son rapport le chef de la Compagnie des Sapeurs pompiers. Le Capitaine Guimont ne ménage pas sa plume pour rendre compte des faits. Voici son rapport :

« En deux ou trois minutes je me trouvais devant la maison Blanchetière où le feu paraissait déjà envahir le rez-de-chaussée, le premier étage, le deuxième étage et même les mansardes.

« Quelques minutes après arrivaient deux pompes. Je fis établir la pompe N° 2 devant le N° 35 rue Saint-Jean la faisant alimenter par la borne fontaine de la rue Cambernon, puis faisant passer les tuyaux par l'escalier de la maison Guimont le feu fut attaqué aussitôt du côté de la cour. En même temps je faisais établir la pompe N° 3 devant les cabinets publics de la muraille du Nord. Cette dernière pompe était alimentée par la bouche d'incendie située rue Cambernon devant le N° 4.

« Pendant que s'établissaient les deux pompes ci-dessus, la Compagnie d'incendie du 2ème régiment de ligne arrivait avec un piquet en armes et la pompe du régiment qui était désignée pour s'établir rue Saint-Jean devant le N° 37. Puis successivement arrivaient : la pompe N° 6 qui fut établie devant le N° 39 rue Saint-Jean ; la N° 1 établie devant le N° 14

rue du Nord ; la N° 5 du Calvaire, établie devant le N° 1 de la rue Cambernon, enfin la pompe de la Chambre de Commerce, établie devant le N° 14, rue du Nord.

« Les établissements de toutes ces pompes, sauf en ce qui concerne les pompes N° 2 et 3 qui fonctionnaient déjà ont demandé relativement peu de temps mais, leur alimentation s'est fait longuement attendre par suite de l'insuffisance de longueur des manches en toiles apportées par les pompes de la Ville, de la Chambre de Commerce, jointes aux manches de la Mairie et du poste de police.

« Vu le peu de personnes présentes dès le début pour former les chaînes, le Capitaine de la Cie des Sapeurs-pompiers dût réquisitionner deux compagnies du 2ème régiment de Ligne pour assurer le service. Mais, à cause de la longueur des chaînes, les seaux étaient en nombre insuffisant et l'alimentation des pompes aux moyens des chaînes a marché d'une façon intermittente.

« Pour l'alimentation des pompes des chaînes ont été formées : Rue Saint-Jean du côté des casernes, (bouche d'incendie devant le N° 5) rue Notre-Dame, (bouche dans une venelle près le N° 16.)

« La bouche de la rue des Plâtriers alimentait la pompe N° 1 et la pompe de la Chambre de Commerce, secondée par une chaîne formée à partir du N° 14, rue du Nord, dans une citerne et une autre chaîne formée à partir des cabinets publics. Enfin une autre chaîne alimentait la pompe du régiment et la N° 6, prenant l'eau dans une citerne située dans la cour de M. de la Passardière.

« Fort heureusement le temps était calme car la moindre brise eût propagé l'incendie dans les maisons voisines avant que les pompes eussent pu être alimentées. Ces critiques portent surtout sur le matériel d'incendie qui est insuffisant. Les manches en toile ne sont ni assez longue ni assez nombreuses.

« A quatre heures du matin on s'était rendu maître du feu mais il restait à noyer les décombres. A cinq heures, les pompes et les militaires qui n'étaient plus utiles se sont retirés. Deux pompes seulement on été conservées pour parfaire l'extinction. Ces dernières ont été rentrées à leur dépôt vers 11h du matin.

« Des hommes ont été commandés pour faire un nettoyage provisoire du matériel l'après-midi.

« Monsieur le Colonel du 2ème de Ligne qui se trouvait sur les lieux du sinistre ainsi que MM. Les Officiers du régiment et en particulier M. le Commandant Lorrain ont largement contribué à l'organisation du service de secours. En général tous les militaires du 2ème de Ligne accourus sur les lieux du sinistre méritent des remerciements.

« Etaient également sur les lieux du sinistre : La brigade de gendarmerie départementale, le gendarme de la Marine, M. le Commissaire de Police et ses agents. Enfin le personnel de la Cie des Sapeurs-pompiers a été en tout point à la hauteur de sa tâche. Je signalerais tout particulièrement la belle conduite des sergents Pierre Debroize et Levasseur et des caporaux Anacréon et Paturel. Je n'aurais garde d'oublier une équipe des douaniers accourue avec la pompe de la Chambre de Commerce et qui a également concourue à l'extinction de l'incendie. »

Le Capitaine mène l'enquête.

Voici la suite du rapport du capitaine des sapeurs pompiers qui pour combattre l'incendie avait à ses côtés : Son Sous-lieutenant, le Sergent-major, huit sergents, cinq caporaux, et 19 sapeurs.

« Aussitôt que nous fûmes maître du fléau, la propriétaire fut amenée devant la maison incendiée et d'après les réponses quelle fit aux questions que je lui posai, d'après la tenue dans laquelle elle se trouvait complètement habillée et peignée, j'eus la conviction qu'elle ne s'était point couchée. Puis lorsque la fumée fut dissipée, j'aperçus dans la cour deux paquets qui

semblaient avoir été déposés sur des marches. J'en fis part aussitôt à M. le Commissaire qui les fit ramasser par l'un de ses agents. A partir de ce moment je fus convaincu que la dame Blanchetière avait elle-même allumé l'incendie.

« D'ailleurs les renseignements fournis par M. Chevallier corroboraient singulièrement ces soupçons. Ce fut lui qui s'aperçu le premier de l'incendie. Il frappa violemment aux volets en appelant Mme Blanchetière et ne recevant pas de réponse il pénétra dans la salle de gauche où il trouva cette dame tout habillée avec plusieurs paquets préparés et il l'obligea à sortir.

« La maison qui comprenait deux corps de bâtiments et une cave dans la cour ont été complètement détruits. L'immeuble était assuré à l'Ancienne Mutuelle de Caen et le mobilier à la Cie La Caennaise. »

Pour parfaire l'extinction et assurer la sécurité des maisons voisines, des sapeurs pompiers, à tour de rôle, restent présents sur les lieux du sinistre jusqu'au 18 juillet.

Le feu dans la paillasse.

Le 19 octobre, les pompiers se rendent rue Saint-Jean pour circonscrire un début d'incendie qui se déclare à 14h.30 chez M. Lemaire, débitant, au N° 14. « *Le feu a pris dans une paillasse, déposée sous le toit, du côté de la cour. Quelques pompiers secondés par des voisins ont combattu ce commencement d'incendie avec des seaux.*

« Le feu ayant attaqué la volige et les chevrons de la couverture, il a été nécessaire de démolir une portion de couverture pour parfaire l'extinction. A deux heures et demie tout était fini. »

Le chef de Corps aidé par trois sapeurs bénéficie également du concours de l'agent de Ville Lavigne. Dans son rapport le Capitaine précise que : « *Le bâtiment est assuré à la Société l'Hurbaine et le mobilier à la Société l'Union. Les dégâts s'élèvent à une centaine de francs. »*

Une lampe communique le feu à un plafond.

Le 21 novembre « *un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Roc, dans l'habitation de M. le Capitaine Delasalle, du 2ème régiment d'Infanterie, à 6 h. et demi du soir.*

« Le feu s'était communiqué au plafond par une lampe suspendue au milieu. Il a gagné le matelas composé de copeaux interposés entre le plancher et le plafond.

« Le lieutenant Lehenry qui en fut informé, se rendit avec ses outils de menuisier, chez le Capitaine Delasalle. Il pratique dans le plancher une ouverture qui permit d'enlever le matelas de copeaux en feu. Ce travail fut très pénible à cause de la fumée intense qui remplissait l'appartement. Ont aidé le sous-lieutenant Lehenry, l'ordonnance du Capitaine Delasalle et le domestique des Demoiselles Hédouin. Ce feu qui avait commencé à 6 h. ½ a été complètement éteint à 8 heures. »

Grave incendie rue Saint-Sauveur.

Six jours après, le 27 novembre un incendie se déclare rue Saint-Sauveur. L'alarme est donnée à deux heures du matin.

« Deux clairons et un tambour ont sonné le rappel. Le feu venait de se déclarer dans la maison Jamin-Villars, rue Saint-Sauveur N° 27. Il avait pris naissance, dans le grenier, d'un corps de bâtiment contigu à l'habitation de M. Chatalou, notaire, successeur de M. Hurel.

« Le bâtiment incendié situé dans une cour comprend : au rez-de-chaussée, des magasins d'armement à M. Janin-Villars ; Au 1er étage du côté Est la cuisine de M. Chantalou et d'une chambre de bonne. Au centre l'habitation de Melle Benoist et à l'Ouest un autre magasin à M. Jamin-Villars ; Sous les combles 3 greniers : celui à l'Est à M. Chantalou comprenant deux pièces et renfermant des archives de notariat ; Celui du centre servait de magasin d'armement et de débarras pour la maison Jamin-Villars, et celui de l'Ouest servait de magasin à fourrage à la même maison Jamin-Villars.

« Le feu avait commencé dans le grenier coté Est renfermant les archives du notariat de M. Cantalou. Bientôt arriva l'agent de police Lavigne avec la lance et les manches du poste de Police qui furent établis sur la bouche à incendie située devant le N° 26 de la rue Saint-Sauveur.

« Puis successivement arrivèrent les pompes du magasin de la rue des Juifs, celle de la Chambre de Commerce amenée et manœuvrée par un peloton de douaniers, la pompe du 2ème Régiment de Ligne et enfin les deux pompes du magasin du Calvaire.

« L'alimentation des pompes fut facilitée par les nouvelles manches en toile branchées sur les bornes fontaines de la rue Saint-Sauveur et de la rue de la Vierge, et aussi sur la bouche d'incendie située devant le N° 12 de la rue de la Vierge. En outre une compagnie du 2ème de Ligne format une chaîne et fournit des travailleurs pour quelques-unes des sept pompes qui furent établies ainsi qu'il suit : Une pompe établie rue Couraye devant le N° 10, deux pompes établies devant l'impasse du N° 9 rue Saint-Sauveur et quatre pompes établies dans la cour Jamin-Villars et en avant de cette cour.

« Le feu qui avait rapidement gagné toute l'étendue des combles fut vigoureusement attaqué de tous côtés et il put être maîtrisé après deux heures de travail. Tous les greniers du corps de bâtiment étaient détruits. Mais, la grande quantité de matériaux combustibles qu'ils renfermaient continuait à brûler. L'attaque fut poursuivie et vers cinq heures et demie il était possible de pénétrer sur le plancher du grenier, où bientôt la plupart des hommes de la Compagnie se trouvaient réunis armés de pelles, de pics et de fourches et opérèrent le déblaiement.

« Le plancher du grenier avait été atteint fortement par le feu en plusieurs endroits. Malgré les grandes difficultés qu'il présentait le déblaiement avait été jugé indispensable pour compléter l'extinction et protéger le 1er étage du rez-de-chaussée. C'est au prix des plus grands efforts que toutes les matières en feu, foin, poulies, papiers, etc. furent jetés dans la cour.

« A huit heures du matin, les pompes ont été rentrées dans leurs dépôts respectifs. Un piquet de sept pompiers sous les ordres du Lieutenant fut conservé jusqu'à dix heures du matin pour achever l'extinction des déblais dans la cour. Deux hommes seulement on continué la garde depuis 10 heures jusqu'à midi.

« D'après les renseignements pris auprès de M. Chantalou, l'incendie a pris naissance dans le grenier de l'Est contigu à sa maison d'habitation. Il avait, le soir du 26 novembre, dans ce grenier où étaient ses archives, disposé une table chauffante, dans le but de prodiguer à son chien malade, une température bienfaisante.

« Connaissant ces détails, il était intéressant de savoir si le chien avait occasionné le renversement de la table et occasionné l'incendie. Aussi dès le début du déblaiement le Capitaine des Sapeurs-pompiers donna des instructions à ses hommes afin qu'ils évitassent de toucher à la table chauffante et qu'ils ne modifieraient sa position. Aussitôt que l'on pût approcher de l'endroit où la table se trouvait M. le Commissaire de Police fut prévenu à l'instant et vint en compagnie des officiers des Sapeurs-pompiers et de M. Chantalou constater que la table chauffante occupait une position normale et qu'elle n'avait pas été renversée. Il y a donc lieu de conclure, que la lampe s'est échauffée et qu'elle a, en éclatant déterminé l'incendie. »

Dans la suite de son rapport le chef de Corps ne donne aucune nouvelle du chien du notaire. Par contre il mentionne les participations à la lutte contre l'incendie de: La Compagnie du 2ème régiment de Ligne, avec le Colonel commandant la garnison et de nombreux officiers, l'Adjudant et la brigade de gendarmerie, un peloton de douaniers et « *la compagnie des Sapeurs-pompiers qui avec l'aide des précieux auxiliaires ci-dessus a rempli vaillamment son devoir.* »

Le Capitaine Guimont estime les dégâts à 4000,00 F. « *Quant au préjudice causé par la destruction des archives du notariat il est difficile à évaluer.* » Le bâtiment était assuré par la Compagnie « l'ancienne mutuelle de Caen » et le mobilier de M. Chatalou par la « Compagnie la Providence. »

Pour lutter contre ce feu, en plus des cinq officiers supérieurs il y a 6 sergents, six caporaux et quinze sapeurs.

Pour la petite histoire, dans les années cinquante ce qui reste des archives des magasins d'armements qui se succèdent à cet endroit sont jetés aux ordures par un nouvel occupant des lieux !

La chaîne de ramonage rougie par le feu.

Le 8 décembre, « *à 11 heures du matin, un violent feu de cheminée s'est déclaré rue des Degrés, dans le logement de Legorju, habitant le rez-de-chaussée, d'une maison composée de trois étages et appartenant à M. Vivien architecte.*

« *Dés le début sont arrivés, le Sous-lieutenant des sapeurs-pompiers Lehenry, les caporaux Posières, Juhel et Mayeux, puis le sergent Drouet. Bientôt après le Capitaine Guimot et le Lieutenant Guérin. Plusieurs autres personnes ont également prêté leurs concours, notamment M. Rifflé entrepreneur de couvertures, qu'a établi des échelles pour monter sur la tête de cheminée. Au début la cheminée a été bouchée au moyen de toile à voile, mais l'intensité du feu et la disposition de la cheminée était telle que cette mesure était insuffisante. Aussitôt qu'il fut possible de monter sur la cheminée, je fis opérer un ramonage, mais la chaîne servant à ce ramonage, rougie au passage dans la cheminée, rendait cette opération très pénible et très lente par suite des précautions qu'il fallait prendre.*

« *Une lance fut branchée sur une bouche d'incendie située tout près. Le jet fut projeté dans la cheminée jusqu'à hauteur du premier étage, mais le feu régnait dans toute la hauteur au-dessus d'une douzaine de mètres. Le ramonage fut poursuivi et durant près de 2 heures sans arriver à l'extinction. C'est au prix de grandes difficultés que des seaux d'eau furent montés sur la tête de la cheminée et après six heures de travail le feu était complètement éteint.*

« *A certains endroits la suie avait atteint 0 m 18 d'épaisseur.*

« *Dans la maison voisine habitée par M. Poirier une odeur de bois brûlé s'étant manifestée, je fis dégager une planche du plancher et la plinthe qui dans un endroit ne se trouvait protégée que par une pierre de trois centimètres d'épaisseur dont la surface était déjà nitrifiée.*

« *Vers sept heures et demie accompagné du Sous-lieutenant, je suis retourné dans la maison. Le mur dans la hauteur de deux étages était tellement chaud qu'il n'était pas possible d'y tenir la main. Afin de rassurer les locataires inquiets il fut pratiqué un trou dans le mur de la cheminée ce qui permit de se rendre compte que le feu était complètement éteint.* »

En 1905.

Un feu de cheminée de peu d'importance

Les pompiers commencent la nouvelle année en luttant contre un feu de cheminée.

Ce 1er janvier vers 7 heures et demie du soir : « *Des personnes ayant aperçu des flammes au sommet d'une cheminée, d'une maison située dans la cour dite « A Judith » dans le quartier de la Tranchée donnent l'alarme en criant : « Au feu ! » Aussitôt des pompiers s'empressèrent de descendre avec une pompe puis avec le dévidoir. Ce qui incita le clairon à sonner le rappel en ville. Mais dès le premier moment de stupeur passé il fut donné contre ordre. Il ne s'agissait en fait que d'un feu de cheminée dont deux pompiers se rendirent maîtres facilement. (Levasseur et Drouet)* »

Explosion d'une lampe rue Couraye.

Dans le courant du mois de février, un commencement d'incendie rue Couraye, nécessite l'intervention des secours.

« L'explosion d'une lampe a provoqué un commencement d'incendie aussitôt éteint chez M. Peslin rue Couraye. La Compagnie d'incendie du 2ème de Ligne s'est rendue sur les lieux avec la pompe du régiment. L'alarme a été sonnée en Ville, le dévidoir a été descendu mais, à l'arrivée de ces secours tout était terminé. Dégâts peu importants. »

Le vent fait craindre le pire.

Le 10 mars « un feu de cheminée s'est déclaré rue du Marais, dans la maison de famille Dumonce,l vers six heures du soir. Un vent violent faisait craindre pour le bâtiment. Aussi, le dévidoir a-t-il été descendu devant la maison. Les pompiers ci-après (cinq au total) qui étaient accourus sont restés deux heures sur les lieux et ont aidé à l'extinction, de 9 h jusqu'à 11 heures. »

Un enfant de quatre ans auteur d'un incendie à Saint-Pair

« Le 3 juillet vers 4 heures de l'après-midi, une estafette est venue du village dit l'Ecutot en Saint-Pair pour demander les secours de la Compagnie des Sapeurs-pompiers.

« En l'absence des officiers des pompiers, M. l'Adjoint au maire a donné l'ordre au clairon de sonner en Ville.

« Peu d'instants après un groupe de pompiers était réuni au dépôt de la rue des Juifs. L'avant train est attelé avec le cheval de l'estafette et part pour le lieu du sinistre entraînant la pompe N° 3.

« Du dépôt du Calvaire, le Sous-lieutenant Lehenry qui se trouvait dans ce quartier était déjà parti en compagnie du Sergent Raciquot avec la pompe N° 5. Cette dernière pompe était bientôt rejointe par l'attelage N° 3 et les deux pompes réunies à la suite de l'avant train. Continuèrent leur chemin avec un groupe plus nombreux de sapeurs pompiers.

« Après avoir délégué le Sous-lieutenant pour diriger le service d'extinction, le Capitaine ayant appris l'importance du sinistre et ayant eu connaissance du rappel en Ville par le clairon, n'hésita pas à se rendre lui-même sur le lieu du sinistre.

« Le feu, avait été mis, par un enfant de quatre ans, à une voiture de fourrage que l'on était en train de décharger sous une remise.

« Malgré les efforts des personnes présentes pour sortir et éloigner la voiture des bâtiments, celle-ci ne put être tirée de l'abri où elle se trouvait et le feu se communiqua aussitôt aux greniers à foin et à la couverture en chaume d'une dépendance et enfin à une habitation contiguë.

« A l'arrivée des pompiers, les toitures des bâtiments attaqués par le feu étaient effondrées et tous les matériaux que contenaient ces bâtiments étaient la proie des flammes.

« Les deux pompes furent mises en batterie et tous les efforts furent employés à protéger le restant d'une maison d'habitation et l'habitation principale qui n'a pas été atteinte par le feu quoique contiguë aux bâtiments incendiés.

« Les immeubles incendiés, les récoltes et les meubles agricoles contenus dans ces bâtiments appartenaient à MM. Arthur et Adolphe Lemaître et à M. Emmanuel Lenormand.

« A 8 heures du soir, jugeant que tout danger était conjuré, le Capitaine a fait rassembler le matériel et les pompes ont été reconduites dans leurs dépôts respectifs à 9 heures.

« A part les habitants du village quelques personnes étaient venues du bourg de Saint-Pair pour contribuer aux secours. Par contre beaucoup d'habitants de Granville que l'on peut évaluer à une centaine étaient venus prêter leur concours.

« Le Maréchal des Logis de gendarmerie de la brigade de Granville, un brigadier et deux gendarmes ont assuré le service d'ordre et concourus à l'organisation des secours. »

Pour lutter contre cet incendie 20 pompiers sont sur place, certains venus sur les lieux en courant. Les quatre gendarmes se déplacent à cheval.

L'état des frais incombant à la commune de Saint-Pair pour le personnel et le matériel s'élève à 110 F. à savoir : Indemnité au personnel : 60 F (3 F. par sapeur pour cinq heures de travail). Frais de nettoyage : 24 F. Indemnité pour le matériel : 26 F.

Le dimanche 9 juillet, sur convocation du Sergent-major, dès 6 heures, sept pompiers et le gardien du dépôt sont affectés au nettoyage du matériel ayant servi à Saint-Pair.

Le feu près de la poudrière.

Le 30 juillet pendant les régates, « *vers cinq heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans les herbes et les ajoncs de l'extrémité du Roc, au Sud et à une centaine de mètres de la poudrière et des hagards militaires. M. Méric, Officier d'artillerie qui en eût connaissance dès le début fit prévenir immédiatement à la caserne du 2ème de Ligne. Et M. le Capitaine Dauphinet, de service au quartier se rendit aussitôt au bout du Roc avec la Cie de piquet et fit procéder à l'extinction. La pompe du régiment qui avait été amenée ne fut pas utilisée.*

« Aussitôt prévenu le Capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers commanda deux sapeurs avec le dévidoir et se rendit sur le Roc. A son arrivée l'extinction était achevée. Le feu avait détruit une centaine de mètres carrés d'ajoncs et d'herbes sèches. »

Intervention dangereuse rue Clément-Desmaisons.

« Vers midi ¾ le feu s'est déclaré dans l'atelier de teinture et dégraissage exploité par M. Clergeaux N° 2 rue Clément-Desmaisons.

« L'agent de police de service aussitôt averti s'est rendu immédiatement sur le lieu de l'incendie avec le matériel d'incendie du poste de police. En même temps arrivaient le dévidoir et deux pompes du magasin de la rue des Juifs puis le fourgon et une pompe du magasin du Calvaire.

« Les deux manches du poste de police avaient été branchées sur les bouches à incendie situées précisément en face du bâtiment incendié, de part et d'autre de la rue. L'attaque du feu fut donc immédiate. Une seule pompe fut mise en batterie et ne fonctionna que quelques instants.

« Dans ce bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, sauf les étoffes et les vêtements en cours de travail, le matériel pouvant servir d'aliment au feu était très réduit mais, le feu avait gagné la couverture dans toute son étendue.

« Attaqué de trois côtés à la fois le feu fut rapidement éteint. Une grande partie de la couverture en zinc a été démontée pour parfaire l'extinction. Dès le début une grande appréhension régnait parmi la foule stationnant autour du bâtiment car on s'attendait a chaque instant à voir voler la couverture par l'explosion des réservoirs d'acide et de benzine contenus dans l'atelier. Ces appréhensions n'ont pas entravé l'élan des Sapeurs pompiers qui heureusement ont réussi, grâce à leur bravoure à empêcher une catastrophe.

« Dans ce moment d'anxiété M. Liberge, aide-Major du 2ème de Ligne, présent sur les lieux au commencement de l'attaque vint signaler sa présence au Capitaine des Pompiers en cas d'accident.

« La Compagnie d'incendie du 2ème de Ligne et un piquet en armes vinrent aussi se mettre à la disposition du Capitaine des Sapeurs-pompiers. Mais la proximité des prises d'eau permit de ne pas utiliser leurs services. Le piquet en armes seul fut employé pendant peu de temps à maintenir le public à l'écart du bâtiment incendié.

« Monsieur le Maréchal de gendarmerie et ses hommes ont aussi prêté leur concours. A trois heures l'extinction était complètement et les pompes furent remisées dans leur dépôt respectif. Les Sapeurs-pompiers au nombre de 28 ont concourus à l'extinction. Un

piquet de huit hommes a été conservé pendant une heure et deux hommes sont restés de garde jusqu'à 5 heures et demie. »

Le feu a bord de la goélette « La Rose. »

Le 10 novembre vers 7h.30 un feu se déclare à bord d'un navire dans le bassin à flot.

« Quelques pompiers ont été réunis aussitôt et ont amené sur le quai la pompe N° 6. Déjà fonctionnait la pompe de la Chambre de Commerce. Le feu se trouvait dans le poste de l'équipage à l'avant de la goélette « la Rose » arrivée hier et amarrée au quai Ouest du bassin à flot.

« M. Portier, Officier de port arrivé dès le début avait pris la direction des secours et avait judicieusement fait pratiquer deux ouvertures dans le pont au-dessus du poste ce qui permit à un marin de pénétrer à l'intérieur et d'attaquer le feu avec une lance de la Chambre de Commerce.

« Dès son arrivée, le Capitaine des Sapeurs-pompiers fit descendre sur le pont du navire la pompe N° 6 qui fut immédiatement disposée et prête à servir. Mais, à peine l'eau arrivait-elle à la lance que le foyer était enfin découvert et aussitôt éteint par la pompe de la Chambre de Commerce. Tout danger étant disparu la pompe N° 6 fut remontée sur le quai et reconduite à son dépôt rue des Juifs. Il était 8 heures et demie »

Pour cette intervention, cinq pompiers sont à pied d'œuvre.

Toujours les cheminées.

Le 23 décembre, trois pompiers interviennent au 22 de la rue Le Campion, chez M. Potier de la Varde, pour un petit feu de cheminée.

En 1905 pour combattre les incendies, les pompiers, en plus des six pompes disposent seulement de 300 mètres de tuyaux, soit 50 mètres de plus que l'année précédente, d'une échelle à coulisse de 12 mètres et d'un fourgon *« avec appareils de sauvetage, le tout est en passable état. »* En ce qui concerne le fourgon dont l'acquisition remonte à l'époque ou le Capitaine Guillebot commandait la Compagnie, il s'agit d'un caisson en bois monté sur roues. A l'intérieur se trouvent des haches, quelques lances, les clés pour ouvrir les vannes d'eau, des cordages, des gaffes et les chaînes de ramonage.

1906.

Prompte intervention pour éviter une catastrophe.

Le jeudi 19 avril à 19 heures 45 un commencement d'incendie se déclare au 1er étage d'une maison située rue de la Marine *« dans l'appartement occupé par des marchands forains locataires de Mme Veuve Blin. Les locataires étaient absents quand l'incendie se déclara. Aussitôt l'alarme donnée M. Langlois tonnelier pénétra dans l'appartement par la croisée et aidé de MM. Guyomard brigadier des douanes, Lebreton menuisier et Hamel, parvint à éteindre le feu qui aurait pris une grande importance sans leur prompte intervention.*

« Au premier appel, les agents Jore et Lavigne sont accourus avec les manches du Poste de Police, mais heureusement on n'eut pas à s'en servir. Le dévidoir et une pompe avaient été amenés Sapeurs-pompiers présents : Guimont Capitaine, Lehenry Sous-lieutenant, Caporal Marchal et Caporal-clairon Posière. Le Caporal Marchal a été désigné pour rester de garde pendant une heure après l'extinction. Les dégâts se sont bornés à la perte d'une malle en osier, d'une garniture de lit et quelques menus objets. Ils peuvent être évalués à 300F environ. »

Incendie sur le Roc. Pénurie d'eau.

Le 3 août, le Caporal Mayeux et le Clairon Esnol sont désignés pour représenter la compagnie à l'inhumation de M. H. Guillebot, membre honoraire de la Compagnie des Sapeurs-

pompiers. « *Au moment ou le cortège se mettait en marche près de l'Octroi de la route de Coutances, on venait prévenir que le feu avait éclaté sur le Roc et les hommes ont quitté le cortège pour se rendre au feu* »

Il est 14 h. lorsque l'incendie se déclare « *dans une construction en bois, à usage de grenier à fourrage, contiguë à l'habitation de Mesdemoiselles Hédouin. Dès le début l'incendie a été combattu par le personnel de l'Arsenal, avec la pompe de cet établissement. Peu après arrivaient les sapeurs-pompiers avec trois pompes et le dévidoir.*

« *Les pompes furent mises en batterie et alimentées par des chaînes formées avec des soldats du 136ème et du 2ème de Ligne. Deux prises furent faites avec les tuyaux du dévidoir ; L'une d'un côté de l'Arsenal, l'autre sur la borne fontaine de la rue du Roc. A cause de leur longueur (l'eau était prise, dans la cour de la caserne d'un côté et de l'autre côté dans la cour de l'Arsenal) le rendement était faible, les seaux arrivaient à peu près vides. Quant aux canalisations du dévidoir elles étaient peu efficaces par suite du manque de pression dans les canalisations de la Ville. Tous les efforts furent dirigés en vue de protéger l'habitation voisine.*

« *A six heures du soir, après de sérieux efforts, les murs en bois ont été abattus sur la chaussée à l'aide de grappins et de gaffes, puis il fut procédé au déblaiement. L'extinction à été de beaucoup retardée à cause de la pénurie d'eau.*

« *Etaient présents et se sont signalés : M. Guyomard, brigadier des douanes qui dès le début a attaqué le feu avec l'une des lances ; M. Emeric garde d'artillerie et le personnel de l'Arsenal. M. le Commandant Fritz et M. le Lieutenant de Rodays, du 2ème de Ligne avec un peloton du Régiment ; MM. Les officiers du 136ème de ligne et deux compagnies du même régiment.* »

Pour combattre cet incendie 24 pompiers sous les ordres du Capitaine Guimont sont présents sur le Roc. « *A sept heures le matériel était rentré dans les magasins sauf une pompe et le dévidoir qui furent conservés en cas de nouvelle alerte.* »

Un piquet de quatre pompiers est chargé de la garde jusqu'à 20 heures, un autre composé de cinq sapeurs prend le relais et reste en place jusqu'à une heure du matin mais... « *A trois heures du matin, les sergents de ville de garde près les automobiles prévinrent deux pompiers que le feu avait repris dans les décombres. Après deux heures, c'est à dire à cinq heures du matin tout était complètement éteint.*

« *La construction en bois incendiée appartenant à Mesdemoiselles Hédouin, comprenait un rez-de-chaussée et un étage. Elle était assurée à la Compagnie d'assurances, l'Ancienne Mutuelle du Mans pour une somme de 800 F.00. Elle était remplie de paille et de fourrage.*

« *Au cours de l'extinction le matériel de secours a subi quelques dégradations : manches crevées, gaffes et cordages brisés et mis hors d'usage. Les pertes de ce côté doivent être évaluées à 200 F.00.*

Encore un feu de cheminée.

Le 5 août, « *le capitaine et le Sous-lieutenant ont éteint un feu de cheminée rue Notre-Dame au domicile de M. Thébault. Ce feu de cheminée aurait pu occasionner un sinistre important car une poutre était en complète ignition dans la cheminée.* »

Le feu dans les falaises. Des riverains font de la résistance !

C'était le 7 août. « *Dès le matin vers dix heures une fumée intense s'élevait à l'Est du cimetière Notre-Dame, dans les falaises en bordure du rivage. A midi, le feu avait parcouru une centaine de mètres et était parvenu dans la partie Nord du cimetière. A deux heures de l'après-midi, s'apercevant que le feu gagne toujours du terrain et qu'en peu de temps il peut atteindre les maisons situées au flan de la falaise, le Capitaine de la Compagnie appelle deux sapeurs le clairon Esnol et le sapeur Judeaux, qui se rendent sur les lieux avec le dévidoir. Trois établissements sont tentés sans qu'il soit possible d'amener l'eau jusqu'à l'incendie.*

« Pendant ce temps M. Taurines, qui n'avait pas connaissance des efforts tentés par le Capitaine pour procéder à l'extinction, fait demander à la Mairie que les pompiers soient envoyés pour arrêter les progrès du feu.

« Le Sous-lieutenant fit appel a plusieurs hommes qui hésitaient à laisser leur travail. Devant cette résistance ordre fut donné au clairon de sonner au feu et deux pompes furent amenées dans le chemin des falaises. Mais, l'eau manquait pour l'alimentation. Très tard le domestique de la maison Dior fit connaître l'emplacement d'un grand réservoir près duquel la pompe aspirante fut établie et servit à alimenter la pompe foulante située à proximité du feu. Après cinq heures d'efforts le feu put être éteint. » Pour combattre ce feu, dix-sept pompiers sont à pied d'œuvre.

Encore une cheminée en feu !

Le 15 décembre, veille de la Sainte-Barbe, *« un feu de cheminée très violent s'est déclaré à 8 heures du matin chez M. Couraye-Duparc, 33, rue Saint-Jean. Ce feu a été éteint très rapidement »* par quatre pompiers.

1907.

Le hérisson écarte le danger.

« Le 7 janvier un feu de cheminée s'est déclaré rue du Port vers quatre heures après-midi, dans la maison appartenant à M. Leresteux et habitée par Mme Veuve Sanson-Enault. Le sapeur Esnol ayant été prévenu est allé pour l'éteindre, ne pouvant y parvenir seul m'a fait prévenir (il s'agit là du Sous-lieutenant Lehenry) *Je m'y suis rendu avec le sergent Anacréon, ayant pris au magasin les hérissons, les chaînes qui nous ont servi pour vérifier qu'il ne restait pas de feu dans la cheminée. Tout danger était écarté à 6h.45. »*

Le 21 février nouveau feu de cheminée rue Ste Geneviève. Le 15 mars, même nature de sinistre dans l'habitation de Mme Veuve Trémintin , route de Saint-Pair.

Le chef de gare règlera la facture.

Après cinq mois de repos, les pompiers Granvillais, sont de nouveau mobilisés le 19 septembre pour un feu près de la gare.

Voici le rapport du lieutenant Guérin rédigé à l'intention de son Capitaine : *« J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande du Chef de gare de Granville, et après en avoir avisé le Maire par téléphone, j'ai fait descendre le dévidoir et la pompe, pour l'incendie qui s'était déclaré dans les ajoncs se trouvant à la gare, talus du chemin du Rocher en face de la hale aux marchandises « Petite vitesse. » Prévenu à 11 heures je suis monté a bicyclette donner l'ordre au clairon Posières de sonner l'incendie dans la Haute-Ville seulement (à trois endroits) et à 11 h. 25 suivi à cinq minutes par la pompe, le dévidoir était rendu sur les voies où deux manches en toile ont été installées pour noyer l'incendie qui a ce moment avait été réduit par les moyens de la gare ; La pompe était ensuite installée à environ 40 m. de la prise d'eau qui l'alimentait au moyen d'une manche.*

« La manœuvre a été contrariée par le passage de deux trains en partance, de 11 h.30 à midi. Ce n'est qu'après leurs départs que nous avons pu travailler et mettre la pompe en batterie.

« A une heure tout était fini. Il ne restait plus trace de fumée, ni de foyer. Le matériel a été ramassé et reconduit au magasin rue des Juifs. Les boulons supportant le coffre du dévidoir ont été cassés lors de la traversée des voies de chemin de fer. » Après l'énumération des noms des dix pompiers venus sur place, le rédacteur du rapport ajoute : *« Le chef de gare payera la note des frais sur la présentation d'un mémoire. »*

Le feu dans une épicerie rue Paul-Poirier. Un pompier ivre conduit au violon !

Voici le rapport complet rédigé par le Capitaine sur cet incendie qui a mobilisé les 2 et 3 octobre: 46 pompiers, quatre Compagnies de soldats, l'effectif de la gendarmerie et de la Police, et un détachement de douaniers.

« Hier soir, deux octobre à 9 h. et quelques minutes, l'agent Fauchon vint me prévenir qu'un incendie s'était déclaré dans la maison de M. Aubin, épicier, rue Paul-Poirier. Je donnais aussitôt l'ordre de sonner le rappel en me transportait en hâte sur le lieu du sinistre. Le feu s'était déclaré dans les combles du N° 23 de la rue Paul-Poirier, immeuble comprenant en autre 4 étages et un rez-de-chaussée. A mon arrivée, les combles ne formaient qu'un immense brasier, sur une longueur d'une dizaine de mètres.

« Le foyer intense se trouvait à 16 mètres environ au-dessus du sol. Cette élévation fut la cause du retard dans l'attaque du feu.

« Un premier établissement fut fait avec la pompe N° 2 devant l'escalier de l'immeuble incendié. Les tuyaux établis verticalement jusqu'au 3ème étage, le long de la façade, furent passés par une fenêtre et de la jusqu'au point d'attaque qui se trouvait près de la façade opposée à l'étage supérieur. La lance de cette attaque tenue par le sapeur Paul Drouet a contribué dans la plus large part à l'extinction de l'incendie. La pompe N° 6 fut établie près de l'abreuvoir du Bosq et servit à l'alimentation des autres pompes.

« Une deuxième lance fut disposée sur le toit du N° 25 avec établissement vertical dans la cage de l'escalier. Cette deuxième lance fut alimentée par la pompe N° 3. Le Sous-lieutenant fut chargé de ce deuxième point d'attaque.

« Le Lieutenant avait été chargé de diriger les secours dans la cour de l'hôtel Houllegate, mais tous les efforts faits de ce côté furent vains à cause de l'éloignement et de la hauteur du foyer de l'incendie. (La façade de L'hôtel Houllegatte à l'époque, fait face à la rivière le Bosq. C'est là que se situe l'abreuvoir.)

« Craignant la propagation de l'incendie à la toiture du N° 21, j'ai donné l'ordre de disposer une troisième lance sur le chéneau de cette maison, avec établissement vertical le long de la façade ; La pompe N° 1 desservait cette lance. L'élévation du foyer ne permit pas d'utiliser toutes les pompes. Chaque pompe ne possédant pas la longueur de tuyaux suffisante pour des attaques aussi élevées. Cependant, une 4ème lance put-être disposée sur le toit du N° 25. Cette 4ème lance alimentée par la pompe N° 5.

« Les pompes étaient manœuvrées par les soldats du 2ème de Ligne pour les pompes foulantes, et par les habitants pour les aspirantes. La pompe du 2ème de Ligne ne fut pas utilisée, mais on dut recourir à l'emploi de ses tuyaux pour compléter les tuyaux des autres pompes.

« Le diamètre des tuyaux de la pompe de la Chambre de Commerce étant différent de celui des pompes de la Ville on ne put les utiliser.

« L'incendie étant combattu de trois côtés à la fois ne tarda pas à diminuer d'intensité. Les dégâts furent limités à la destruction complète des combles et le 4ème étage fut assez largement endommagé.

« Dans une pièce du 4ème donnant sur la cour de l'hôtel Houllegatte, se trouvait un magasin de dépôt de diverses marchandises appartenant à M. Aubin ; tout a été détruit dans cette pièce.

« A minuit l'incendie étant maîtrisé. Deux Compagnies du 2ème de Ligne et la Compagnie de piquet rentrèrent à la caserne. Une Compagnie resta sur les lieux.

« L'extinction a été poursuivie jusqu'à une heure et demie du matin.

« L'incendie étant terminé le matériel fut réintégré dans les magasins des pompes, sauf une pompe, le dévidoir, le fourgon et l'échelle qui furent conservés en cas de nouvelle alerte.

« Les dégâts s'élèvent au chiffre approximatif de 12 à 14.000 F. couverts par les assurances l'Union, la Confiance et la Nationale.

« Etaient présents et ont concourus au service d'ordre, de protection et d'extinctions : M. le Colonel Reveilhac, M. le Lieutenant Colonel Deshayes de Bonneval et de nombreux Officiers du 2ème de Ligne. Les gendarmes de la brigade de Granville. M. le Commissaire de police et ses agents. Un détachement de Douanier qui a amené et manœuvré la pompe de la Chambre de Commerce. MM. Les Officiers des Douanes, trois compagnies du 2ème de Ligne et la Compagnie de piquet, avec leurs cadres. »

A deux heures un piquet de Sapeurs-pompiers est en place pour assurer la surveillance des lieux du sinistre. Certains sont en poste sur la toiture de l'immeuble N° 25.

Après l'énumération des noms des sapeurs qui ont été mobilisés pour cet incendie le Capitaine conclut son rapport : *« M. Legros invalide n'ayant qu'un bras qui secondait efficacement le sapeur Drouet au début de l'attaque du feu est intervenu heureusement pour dégager le pompier Drouet qui avait été surpris par la chute de l'escalier des combles et aurait été sérieusement blessé s'il n'avait pas été secouru à temps.*

« Trois tuyaux ont éclaté sous la pression de l'eau. Le tambour pompier Larue qui était ivre au cours de l'incendie a causé du scandale et a du être conduit au violon. »

Nouvelle intervention dans une épicerie pour un feu de cheminée.

Le 17 novembre, le lieutenant Guérin remet un nouveau rapport à son supérieur.

« Mon Capitaine, *J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un feu de cheminée s'est déclaré ce matin cers 11h.15 chez Mme Duchesnay épicière rue Couraye.*

« Muni d'un hérisson, le Caporal Drouet aidé du Caporal Saulnier et du sapeur Arondel sont montés sur le toit et les sergents Raciquot, Paturel et le Bail qui étaient au rez-de-chaussée on pu après 1h.1/2 de travail arrêter ce feu qui a un moment donné avait laissé supposé prendre un peu d'importance quoique la visite des appartements eût démontré qu'il n'y avait rien à craindre.

« J'ai du faire acheter un hérisson neuf chez M. Gallien, le premier qui nous servait ayant été mis rapidement hors d'usage. Je dois vous signaler la chaîne comme devant être remplacée. Elle a été cassée à plusieurs endroits et y aurait lieu de faire l'acquisition d'une chaîne à mailles droites qui pour le mouvement de va et vient serait d'une manœuvre plus facile, surtout lorsqu'on tire obliquement sur cette chaîne. »

Avant la formule de politesse consacrée, le Lieutenant précise que *« l'extinction était terminée à une 1 h. 14. »*

Les manœuvres.

Chaque mois, les pompiers sont convoqués pour une manœuvre. Le rassemblement est fixé à 6 h.30 dans l'un des magasins de la Compagnie. Voici quelques thèmes d'exercices qui permettent à l'époque de faire des constats et des critiques.

Le 31 mai 1903 : *« Les pompes sont amenées sur le Cours Jonville ou chaque pompe a été manœuvrée. Les deux manches d'alimentation en toile sont absolument hors d'usage. Les garnitures de chaque pompe sont en assez bon état ; Quatre seulement ont besoin de quelques réparations peu importantes. Quand au reste du matériel il se trouve en bon état. A l'issue de la manœuvre les sergents Brionne, Pertel, Busson et Lecam sont convoqués pour passer un concours d'admission au grade de Sergent-Major. Les sergents Busson et Lecam se sont seuls présentés. La composition du sergent Busson ayant été jugé la meilleure, ce sergent a été nommé Sergent-Major. »*

Le 5 juillet 1903 : *« La compagnie divisée en deux groupes. Chacun des groupes est allé chercher l'un la pompe de l'Hospice, l'autre la pompe de la Chambre de Commerce. Ces pompes ont été amenées sur le Cours Jonville où a eu lieu la manœuvre à eau. Les tuyaux en toile de l'Hospice laissent un peu à désirer. »*

Le 2 août 1903 : *« Manœuvres sur le Roc, exercices de sauvetages avec l'échelle à rallonges, avec manœuvres de pompes. »*

Le 9 du même mois une réunion facultative avec la même échelle a pour cadre l'école communale des garçons du quartier Notre-Dame. Pour cet exercice les pompiers utilisent un grand sac en toile. *« Celui-ci permet de faire glisser sur l'échelle, à l'aide cordages, une personne blessée placée à l'intérieur du sac. »* Dans les mois qui suivent ces exercices sont régulièrement programmés dans des lieux différents.

Le 1er novembre 1903 : *« A 7 h. du matin, la compagnie s'est réunie au magasin de la rue des Juifs. Trois pompes ont été sorties et des exercices de marches ont été faits sur l'esplanade du Roc (champ de manœuvre.) Marches en colonnes et en ligne ; Formation en bataille ; Etudes préliminaires à la revue de la Sainte-Barbe. »*

Le 3 janvier 1904 : En raison du mauvais temps, les pompiers restent au magasin de la rue des Juifs, pour un exercice théorique.

Le 5 juin 1904 : *« Par suite d'un changement de domicile du clairon Morel, porteur des ordres aux sapeurs du quartier Saint-Paul, la majeure partie des hommes de la Compagnie n'assistait pas à la réunion. Les hommes présents ont fait l'exercice dans le Boulevard Vaufleury. »*

Le 7 août 1904 : *« La compagnie s'est réunie au dépôt de la rue des Juifs à 6h. du matin. Les pompes N° 2 et 3 ont été sorties avec l'échelle de sauvetage et le fourgon. L'exercice a eut lieu dans la cour de l'école primaire supérieure.*

« Monsieur le Maire qui avait désiré assister à l'exercice a pu constater que deux manches en toile sont totalement hors d'usage. Il a demandé un rapport et un devis pour la réparation ou le remplacement du matériel en mauvais état, et une note désignant les réparations nécessaires aux bornes-fontaines et aux bouches d'incendie. »

Le 5 février 1905 : *« La compagnie a été rassemblée au dépôt des pompes de la rue des Juifs Le dévidoir et deux pompes ont été sortis sur le Roc où une attaque de feu a été faite à la maison Hédouin. Cet exercice avait pour but de familiariser les hommes avec le maniement du dévidoir. »*

Le 1er octobre, un exercice est réalisé avec la grande échelle *« suivant la nouvelle théorie. »*

Le 10décembre 1905 : *« La compagnie a été réunie à 8h. du matin au magasin rue des Juifs Trois pompes et le dévidoir ont été conduits sur le Roc où des manœuvres générales ont eu lieu (...) exercices d'ensembles qui ont laissé beaucoup à désirer aujourd'hui. »*

Le 12 août 1906 : Un exercice est programmé à l'hospice avec utilisation pour la première fois du crochet Blondel. Il s'agit d'une échelle munie de crochets ce qui permet aux pompiers de passer facilement d'un étage à un autre en prenant appui sur le rebord des fenêtres.

Le 7 octobre 1906 : *« Les hommes placés sur les rangs ont été prévenus qu'il y avait le feu est qu'ils avaient à sortir toutes les pompes et les appareils. L'alerte a été exécutée d'une façon satisfaisante pour une première fois. Il sera nécessaire de recommencer cet exercice qui a pour but d'entraîner les hommes et de les habituer à se diriger sur leurs appareils respectifs. Ce qu'ils auront à faire dans le cas d'un sinistre soit au départ du magasin, soit à l'arrivée individuelle sur le lieu du sinistre. Chaque homme devant toujours se diriger vers l'engin auquel il est attaché. »*

Le 4 novembre 1906 : Le thème de cet exercice consiste à venir à bout d'un feu, qui se déclare, dans le logement des instituteurs, au groupe scolaire du quartier Saint-Paul.

« Les pompes arrivent, se mettent en batterie mais l'on s'aperçoit que la conduite d'eau est fermée. La pompe aspirante est réarmée et désignée pour aller s'établir près d'un puits voisin afin d'alimenter la pompe N°4 en attendant l'ouverture de la conduite d'eau. L'eau arrive à la bouche. La pompe aspirante est remise sur son chariot et vient reprendre son poste d'attaque dans la cour, au pied du bâtiment, tandis que la pompe N°4 effectue son attaque du côté de la rue Saint-Paul.

« Exécuté une première fois le thème laisse à désirer, la deuxième fois sauf quelques tâtonnements la manœuvre a été satisfaisante. »

Le 2 décembre 1906 : Ce dimanche les pompiers sont convoqués « en tenue d'incendie » au magasin de la rue des Juifs, pour un exercice sur un thème, qui sera développé le jour de la Sainte-Barbe. Ce thème est le suivant : « Le feu s'est déclaré dans la cuisine du café de l'Espérance N° 1 rue Le Campion et a gagné immédiatement l'escalier qui est devenu inaccessible. Des habitants ont été surpris dans les étages et n'ont pu évacuer la maison.

Phase N° 1: « Le pompier cycliste vient faire la reconnaissance. Il ouvre la première bouche à incendie et reconnaît que la conduite d'eau est fermée. Il laisse la clef sur la bouche et vient en faire part au Capitaine de la reconnaissance et du manque d'eau dans la conduite. »

Phase N° 2 : « Arrivée du dévidoir et de l'échelle de sauvetage. Le pompier cycliste est dépêché pour faire ouvrir la conduite d'eau. Le dévidoir se place au pied de la maison et il est établi le premier branchement qui alimente une pompe sitôt l'ouverture de la conduite d'eau. L'échelle est montée jusqu'au 2ème étage de la dernière croisée côté de la maison Jouault. Sauvetage par cette échelle. Le caporal clairon reste à la disposition du Capitaine. »

Phase N° 3 : « Deux pompes 2 et 6 et le fourgon arrivent, la pompe refoulante est désignée pour s'établir au pied de la maison, rue Le Campion ; la pompe aspirante est désignée pour aller s'établir à l'angle du petit bassin en attendant l'arrivée d'eau. Le dévidoir établi une manche entre ces deux pompes. Aussitôt l'arrivée des deux pompes et du fourgon on s'aperçoit que les habitants sont réfugiés au 3ème étage, ne pouvant pas descendre par l'escalier envahit par la fumée. »

Phase N° 4 : « Deux autres pompes 1 et 3 arrivent. L'équipe de la pompe N°3 escalade la maison par l'échelle à crochet jusqu'au 2ème étage et parvient au 3ème par l'escalier. Le sac est établi la croisée du 3ème étage et le sauvetage à lieu. Le crochet Blondel est établi à la croisée du 2ème étage pour servir aux pompiers.

Phase N° 5 : « Deux autres pompes 5 et 4 arrivent et contribuent au sauvetage. Lorsque le sauvetage est terminé le sac est descendu et replié. Les brancardiers transportent une personne victime d'asphyxie. »

Phase N° 6 : « L'eau arrive dans la conduite. La pompe N° 6 est réarmée et vient prendre part à l'attaque comme pompe refoulante. »

Phase N° 7 : « Toutes les pompes en batterie combattent l'incendie. »

Phase N° 8 : « L'incendie est éteint, les pompiers descendent des croisées, les pompes sont réarmées. »

Phase N° 9 : « La compagnie va se masser » (se rassembler)

Phase N° 10 : « Défilé. »

« Exécuté une première fois le thème a laissé beaucoup à désirer parce que les hommes ne sont pas assez entraînés à ce genre d'exercice. Répété une deuxième fois, il s'est effectué avec une certaine amélioration qui s'accentuera davantage après un nouvel exercice projeté pour le 9 décembre. »

Le jour prévu, en raison de la pluie l'exercice n'a été que théorique mais « le groupe est descendu sur le port pour essayer un nouvel orifice de lance à protecteur hydraulique. Branché sur la canalisation du port, cet orifice n'a pas donné un bon résultat. Il devra être remplacé par un système plus pratique pour les pompes à bras. »

Le 3 février 1907 : « La compagnie à été réunie à 8h. du matin au magasin de la rue des Juifs. Trois pompes et le dévidoir ont été sortis sur le Roc où des manœuvres de marche ont eu lieu comme le mois précédent. Le froid intense n'a pas permis de faire d'autres manœuvres. Des essais ont été faits pour le commandement au moyen des signaux à bras. Ce système a donné des résultats satisfaisants. »

A tous ces exercices il faut ajouter de nombreux concours pour des promotions et des concours de pompes dotés de prix. Ces derniers se déroulaient lors de cérémonies organisées à l'occasion de la Sainte-Barbe.

La visite des bornes fontaines et bouches d'incendie.

Deux fois par an les pompiers divisés en quatre groupes partent inspecter les bouches d'incendie et les bornes fontaines sur tout le territoire de Granville. Cette visite occupe toute la matinée, avec quelques arrêts, à l'invitation de riverains tenant à manifester de la sympathie aux pompiers autour d'une bonne bouteille. Cette inspection se termine toujours au « Grand Café » pour faire la synthèse de la visite.

Voici le compte rendu de la visite effectuée le 18 novembre 1906 : « *Conformément à l'article 8 du règlement des Sapeurs-pompiers, la compagnie a été convoquée pour la 2ème visite annuelle des bornes fontaines et des bouches d'incendie.*

« Ces réunions étant facultatives un très petit nombre d'hommes y ont pris part. Pour ce motif la visite a été limitée au quartier Saint-Paul. Dix-neuf bouches à incendie sous trottoir et seize bornes fontaines ont été visitées. Elles ont été ouvertes et fermées pour familiariser les pompiers à cette manœuvre et en même temps pour vérifier leur état de fonctionnement. Il a été constaté que nombre de bouches sous trottoir ont un débit très faible, notamment les deux bouches situées devant les N° 8 et 17 de la route de Villedieu. Le robinet d'arrêt de la borne fontaine devant le N° 55 route de Villedieu ne fonctionne pas. Les trous percés dans les façades des bornes fontaines ne sont pas partout placés vis à vis des carrés du robinet d'arrêt, ce qui empêche d'introduire les clefs. Les petites portes des façades des bornes fontaines ont leur carré d'ouverture de dimension telle que certaines d'entre elles ne peuvent être ouvertes avec nos clefs.

« Cet état de choses entraîne une perte de temps qui serait très préjudiciable en cas de sinistre.

« Sur le trottoir de la rue Saint-Paul près de la porte d'entrée des instituteurs, il existe une bouche d'incendie dont le robinet d'arrêt ne fonctionne pas. Il y a dans l'établissement un tuyau en toile et une lance pour premier secours. Dans tous les cas, ces engins ne pourraient être utilisés car il n'existe pas de clef pour ouvrir ou fermer la conduite. Il faudrait une clef d'un mètre de longueur. Ce qui vient d'être dit pour le quartier Saint-Paul peut s'appliquer aux autres quartiers de la Ville. Une révision sérieuse est indispensable pour rendre efficace en cas de sinistre les moyens d'extinctions mis à notre disposition. Il serait à souhaiter que dans ces visites des bornes fontaines et des bouches à incendie, les sapeurs pompiers soient accompagnés d'un employé du service des eaux qui constaterait les inconvénients signalés ci-dessus et prendrait note des réparations à faire. »

Le 23 juin de l'année suivante, les équipes de visites constatent une fois encore qu'il y a des réparations à effectuer « *sur toutes les bornes fontaines.* »

Dans le rapport du 29 avril 1906 le Capitaine note en conclusion: « *A l'hospice, le service d'eau est très défectueux. On n'a pu y découvrir la prise pour y brancher les tuyaux. Il est indispensable que quatre bouches à incendie soit établies : Deux dans la première cour et les autres du coté du bâtiment épidémique.* »

On ne badine pas avec le règlement.

Le Capitaine Guimont ne badine pas avec le règlement. Il l'applique à la lettre dans les moindres détails. En toutes circonstances « *les hommes doivent avoir un comportement et une tenue correcte.* » Il ne supporte pas l'insubordination comme en témoigne la réunion du Conseil de discipline le 2 juin 1904.

« Le Conseil d'administration de la Compagnie se réuni ce jour à 20h.30 dans le magasin des pompes de la rue des Juifs pour délibérer sur des faits reprochés à des Sapeurs. »
Voici le rapport rédigé pour la circonstance :

« Premièrement : acte d'insubordination par les tambours et clairons de la compagnie qui sous la conduite de leur Caporal, ont le deux mai dernier, sans en avoir demandé l'autorisation au Capitaine Commandant la Compagnie, parcouru en uniforme et en groupe les rues de la Ville et ont donné des aubades devant les habitations des Conseillers municipaux nouvellement élus.

« Deuxième acte d'insubordination des clairons et tambours qui ont le 15 mai dernier, le Caporal tambour étant absent de Granvillle, parcouru en uniforme et en groupe les rues de la Ville et ont donné des aubades devant les habitations du maire et des adjoints nouvellement élus, sans en avoir demandé l'autorisation.

« Le Conseil d'administration étant ainsi composé : J. Guimont, Capitaine, Président, Lehenry Sous-lieutenant, François Brionne sergent et Anacréon Caporal, membres.

« Le Caporal-clairon Posières est introduit, il reconnaît les faits qui lui sont reprochés, mais il allègue que les clairons et tambours n'avaient pas l'habitude de demander aucune autorisation avant de donner des aubades. D'un autre côté il déclare avoir ignoré que les autres tambours et clairons ont donné des aubades le 15 mai parce qu'il était absent de Granville ce jour là.

« Le tambour Néble est ensuite introduit. Il déclare qu'il a suivi le Caporal-clairon les 2 et 8 mai et qu'il n'a pas participé à l'aubade du 15 mai.

« Le clairon Morel, en ce qui concerne la réunion du 15 mai a déclaré qu'il n'a pas cru nécessaire de demander une autorisation.

« Le tambour Larue s'est abstenu de répondre aux questions qui lui ont été adressées, mais il a reconnu avoir participé aux aubades du 2, du 8 et du 15 mai.

« Le clairon Bazin étant empêché par maladie d'assister à la réunion du Conseil, ses camarades de la batterie ont cependant déposé qu'il a participé aux aubades.

« Le Caporal-clairon Posières, le clairon Morel et les tambours Nèble et Larue sont invités à se retirer momentanément et le conseil délibère en secret.

« Le Caporal-clairon Posières et les tambours et clairons sont ensuite invités à rentrer dans salle. Le Président donne lecture de la délibération suivante : Le Conseil d'administration de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Granville : Vu les articles 21, 13, 24 et 25 du décret du 10 novembre 1903. Vu l'article 11 du règlement de la Compagnie ainsi conçu : **« il est formellement interdit de porter l'uniforme en dehors des services commandés. »** Considérant que de tout temps les tambours et clairons de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Granville ont manifesté, au lendemain des élections municipales en allant donner des aubades, revêtus de leurs uniformes, devant les demeures des nouveaux élus et que cette manifestation est faite sans aucune visées politique et sans distinction de parti ; Attendu que le Caporal-clairon Posières a dirigé ses hommes pour les aubades données le 2 mai ; qu'en conséquence, il encoure seul toute la responsabilité, les autres clairons et tambours n'ayant pas eu à se préoccuper si l'autorisation était demandée ; Considérant que le 15 mai le tambour Larue et les clairons Morel et Bazin ont de leur propre mouvement ainsi qu'il est dit ci-dessus, donné des aubades devant les demeures du Maire et des adjoints nouvellement élus, sans avoir au préalable demandé l'autorisation au Capitaine Commandant la Compagnie et que les sus-nommés ont reconnu le fait en alléguant qu'ils ne pensaient pas devoir demander d'autorisation ; Considérant que revêtus de leurs uniformes et donnant des aubades avec leurs instruments, les clairons et tambours sont en réalité les représentants de la Compagnie au nom de laquelle ils donnent des aubades que dans ces conditions, il appartient au Capitaine Commandant la Compagnie d'autoriser une démarche représentative du Corps ; Qu'en négligeant de demander l'autorisation réglementaire, le Caporal-clairon Posières accompli le 2 mai un acte contraire au règlement avec cette aggravation qu'il a entraîné les hommes placés sous ses ordres ; Attendu que le 15 mai le tambour Larue et les clairons Morel et Bazin ont en l'absence de leur chef, le

Caporal-clairon, donné des aubades sans avoir demandé l'autorisation nécessaire ; Considérant qu'en ce qui concerne la sortie du 15 mai, Larue et Morel n'ont pas voulu nommer celui des trois qui a été le promoteur de la sortie. Par ces motifs : Premièrement –En ce qui concerne la première sortie du 2 mai, application est faite des paragraphes 5 et 6 de l'article 28 du Décret du 10 novembre 1903. Le Conseil condamne le Caporal-clairon Posières à la privation du grade de Caporal pendant une durée de deux mois et à 2 F. d'amende qui seront versés dans la huitaine à la Caisse de Secours Mutuel de la Compagnie. Pour les autres clairons et tambours, ayant agis sous les ordres du Caporal-clairon responsable le Conseil, leur applique aucune peine disciplinaire à cause de cette sortie du 2 mai.

« Deuxièmement - En ce qui concerne la sortie du 15 mai, application est faite du paragraphe 5 de l'article 28 du décret du 10 novembre 1903. Le Conseil condamne le tambour Larue et les clairons Morel et Bazin, chacun à 1 F. d'amende qui seront versés dans la huitaine à la caisse de la Société de Secours Mutuel de la Compagnie.

« Lecture du présent procès-verbal sera faite devant la Compagnie à la prochaine réunion. »

Le 3 mai 1906 le conseil d'administration sous la présidence du Capitaine Guimont se réunit de nouveau pour statuer sur le sort de deux sapeurs.

« Etaient présents : Le Lieutenant Guérin, le Sous-lieutenant Lehemery, le Sergent Brionne et le Caporal Maillard.

« La réunion avait pour but 1ère : De statuer sur le cas du tambour Larue qui a manqué aux exercices mensuels de décembre, janvier, février, mars et avril et qui a manifesté sans raison, l'intention de quitter la Compagnie à la suite d'une observation à lui faite, par le Capitaine de la Compagnie, sur la manière impertinente avec laquelle il demandait à toucher, sans délai, son indemnité trimestrielle alors que le Capitaine l'informait que : Désormais l'indemnité serait versée à la réunion mensuelle avec les autres dues aux hommes de la compagnie.

« Le conseil après avoir entendu Larue dans ses explications a voté sa suspension de tambour et des avantages attachés à son emploi pendant le 2ème trimestre 1906.

« 2ème de statuer sur le cas du sapeur Cochard, qui a manqué aux exercices des mois de janvier, février, mars et avril. Le sapeur Cochard entendu dans ses explications a été condamné à la réprimande. »

Le dimanche 2 avril 1905, à l'issue de la réunion du Secours Mutuel, les hommes de la Compagnie sont restés en comité pour délibérer sur les points suivants :

« Les clairons et tambours qui reçoivent de la Ville une indemnité pour porter les ordres aux hommes, s'acquittent de cette tâche très irrégulièrement, souvent les ordres ne sont pas donnés.

« Après une longue discussion il est décidé qu'à l'avenir les ordres seront portés par l'un des tambours et clairons pendant un mois à tour de rôle. Les ordres qui ne seraient pas remis par l'homme de service, procureront à celui-ci l'amende qui devra être infligée au titulaire de l'ordre. »

Le dimanche 7 avril 1907, il est décidé que : *« Les hommes manquant à l'un des appels des réunions du Secours Mutuel seront passibles d'une amende de 0, 25 F. »*

Récupération des tenues.

A plusieurs reprises le Capitaine Guimont interpelle le maire de Granville sur la nécessité d'avoir à disposition des tenues pour les Granvillais qui souhaitent servir au sein de la Compagnie. Comme les tenues supplémentaires se font attendrent, les officiers veillent à faire rentrer rapidement au magasin celles qui ne sont plus utilisées.

Le 7 avril 1906, ordre est donné au garde-magasin le sergent Pétrel de : *« faire rentrer l'équipement du Caporal Ménard qui a cessé de faire partie de la Compagnie et du*

tambour Delarue qui a dit ne plus vouloir rester à la Compagnie. Le Capitaine ayant accepté la démission de ce dernier. »

Le lendemain le Sergent Pétrel rend compte de sa mission : « *Le garde-magasin a réintégré chez le tailleur de la Compagnie l'équipement du Caporal Ménard ; Quant à l'équipement du tambour Delarue celui-ci à refusé de le remettre en prétextant qu'il devait en référer au Capitaine. »*

Du social.

La Société de Secours Mutuel des Sapeurs pompiers est approuvée le 18 mars 1872. Ses statuts sont modifiés à deux reprises le 10 juillet 1883 et le 4 novembre 1892.

Le 3 mai 1903 Charles Leprince fait le point sur la situation financière. Les recettes, avec une subvention du département de 200 F s'élèvent à 1026, 75 F et les dépenses à 958, 67 F. Le détail des dépenses est le suivant : Visites des médecins, 272 F ; Pharmaciens : 539, 77 F ; Frais de maladies: 106,40 F ; Frais funéraires : 40 F. Achat d'un timbre : « *cinquante centimes.* »

Pendant cette assemblée, les décisions suivantes sont prises : « *A partir de l'âge de 20 ans, les enfants des sociétaires n'auront plus droit à l'assistance de la Société.* » D'autre part « *l'indemnité de 0, 50 F par journée de maladie ne peut-être reconduite du fait que l'état financier de la Société ne le permet pas.* »

Au cours de l'assemblée générale de l'année 1905, M. Jules Pannier, armateur, est élu Vice-Président. La Société compte 45 membres.

Les recettes s'élèvent pour l'année en cours à 13.711, 32.F. La subvention du département est identique à celle versée l'année précédente. De son côté la Ville verse une subvention de 40, 50F. Les dépenses se chiffrent 3 12.963, 54 F.

L'assemblée est informée que « *le syndicat des médecins a porté de 1 F à 1,50F le coût des visites* » et que : « *Parmi les sociétaires, ceux que leur situation n'oblige pas à recourir aux bienfaits de la mutualité seraient considérés comme des clients ordinaires sans réduction de prix.* »

Le journaliste de l'époque souligne que la décision des médecins « *a causé une grande rumeur au sein de l'assemblée (....) Plusieurs membres font remarquer que le syndicat médical n'observe pas vis à vis de la Société des Sapeurs-pompiers, la même générosité que deux de ses membres. L'un soigne gratuitement les Sapeurs-pompiers qui ont recours à ses soins et l'autre oublie volontairement chaque année, un certain nombre de visites.* »

A cette époque la société qui ne groupe que 45 sociétaires assure l'assistance médicale à 165 personnes. L'année suivante, le 5 avril, 1906 le Président informe l'assemblée que « *le syndicat des médecins a décidé de ne pas appliquer d'augmentation pour les visites ou consultations des Sapeurs-pompiers.* » Dans les recettes qui s'élèvent à 14.138, 57 F on constate que la Ville a baissé de 9, 60 F sa subvention. Au 31 décembre, l'actif se chiffre à 12.954, 77 F. La cotisation annuelle est de 12 F pour chacun des 45 membres.

En 1907, la situation financière est pratiquement identique à celle l'année précédente sur le plan des recettes. La subvention de la Ville n'est plus versée, par contre l'état attribue 50 F. Prenant en compte la situation financière satisfaisante l'assemblée décide de rétablir l'indemnité de 0, 50 F par journée de maladie.

La fête des pompiers une tradition.

A chaque Sainte-Barbe, les pompiers, après la revue, défilent sur le Cours-Jonville et participent à une grande manœuvre. C'est également l'occasion d'organiser des concours de Pompes, avec des équipes de trois hommes. Ces concours jugés sur la rapidité de mettre en œuvre la pompe à bras sont dotés de prix.

En 1903, le traditionnel banquet annuel se tient à l'hôtel du Nord, rue Le Campion sous la présidence M. Requier, adjoint, représentant le maire.

A l'issue du repas, le Commandant de la compagnie, après avoir remercié la Ville, « *pour l'achat de 70 mètres de tuyaux d'incendie et de trois torches à pétrole* » souligne la nécessité pour le conseil municipal de faire l'acquisition de nouvelles tenues « *de manière à pouvoir augmenter l'effectif de la Compagnie.* » Il attire également l'attention sur l'urgence de remettre en état le plancher du magasin de la rue des Juifs « *ainsi que les portes de la façade. Je souhaiterais qu'à cette occasion la façade soit avancée jusqu'à l'alignement de la rue des Juifs. Cet avancement de 2 m 50 permettrait d'établir dans la petite cour située derrière le magasin une charpente d'exercice, indispensable pour l'entraînement des pompiers.* »

En 1904, M. Requier élu maire, préside de nouveau la Sainte-Barbe qui se déroule sous un soleil radieux. Après la revue, le Capitaine présente à la Compagnie le Lieutenant Guérin, qui vient d'avoir sa promotion puis, la compagnie défile avec tambours et clairons devant les autorités.

Cette Sainte-Barbe est marquée par un événement important dans la vie granvillaise note le journaliste de l'époque : « *Pendant la revue et le défilé, M. Ketorza, le Directeur du cinématographe a pris une suite de vues qui nous permettront à nouveau d'assister à cette solennité communale dont le souvenir à laissé dans l'esprit de tous les spectateurs une agréable et réconfortante impression.* »

Le banquet est servi au Grand-Hôtel. Avant le légendaire café National « aux trois couleurs » (Il était en usage à cette époque de mettre dans la tasse à café trois alcools différents), le Capitaine Guimont se lève pour présenter le bilan des interventions diverses des Pompiers au cours de l'année. Il se réjouit de la mise a disposition de la Compagnie de 250 mètres de tuyaux et d'un d'évidoir, livré le matin même. « *Il sera notre plus puissant auxiliaire lorsque le personnel de la Compagnie y sera exercé.* » Le Capitaine se réjouit également de l'implantation de la tour d'exercice qui permet également « *par beau temps de faire sécher les tuyaux* » mais.. « *Il faudra compléter en créant une cheminée qui nous permettra de sécher les tuyaux en toile par tous les temps.* » Pour le Capitaine il y a une d'autres urgences : la réfection du plancher du magasin de la rue des Juifs et l'attribution de nouvelles tenues pour les candidats pompiers qui se présentent et « *pourvoir au remplacement de certaines épuisées par un long service.* »

Avant de conclure le Chef de Corps adresse « *une mention particulière au Sergent Raciquot qui, tout dernièrement à sauvé la vie à une brave paysanne dont les chevaux s'étaient emballés sur la route d'Avranches. En mainte circonstance le Sergent Raciquot s'était déjà signalé en portant secours à ses semblables.* »

Le 17 décembre 1905 à l'issue de la revue, les exercices se déroulent sur la charpente de manœuvres qui est implantée dans la cour du magasin, rue des Juifs. Le but est de faire une démonstration avec le crochet Blondel qui vient d'être livré à la compagnie.

Le banquet est servi à l'hôtel de la Gare tenu à l'époque par M. et Mme Bataille. Voici la composition du menu : « *Hors d'œuvre* » : jambon, saucisson et beurre. « *Relevé* » : Turbot sauce hollandaise. « Entrées » : Poulet sauté chasseur, et civet de lièvre. « *Légumes* » : Petits pois à la Française. « *Rôti* » : Dindonneau farci, salade de saison. « *Entremet* » : Génoise à la crème. « *Fruits* », « *Desserts.* » Le tout arrosé d'un vin de Bordeaux, d'un Saint-émilion, d'un Gevrey, Chambertin. Pour conclure : Champagne et café national.

A l'heure des discours, (environ une heure) le Capitaine, revient à la charge pour insister sur la nécessité de restaurer le plancher du magasin de la rue des Juifs. Il fait remarquer au maire « *qu'il devait déjà être restauré, il y a trois ans.* » Il réclame une fois encore la cheminée pour le séchage des tuyaux.

Autre préoccupation du Capitaine « *la couverture du couloir d'accès à la cour pour servir d'élargissement du magasin actuel.* » En résumé indique le Commandant, « *une dépense*

de 2.000 F. » Il souligne également l'état avancé du matériel de secours « *qui résiste grâce à un entretien très suivi. Au point de vue des améliorations, il serait bon de nous munir qu'une lance à rideau d'eau. Cet engin est indispensable pour combattre un violent incendie. La lance projette (...) un rideau d'eau servant de protection au sapeur contre l'intensité du feu.* »

Les Sapeurs-pompiers ne sont pas oubliés par le Capitaine qui attire l'attention sur un autre point qui lui paraît capital : « *Il s'agit de l'équipement des hommes. Comme je vous le disais en commençant, l'effectif réel est de 46 hommes et l'effectif officiel est de 55 hommes. Ce dernier chiffre serait facilement atteint si l'on pouvait disposer des équipements nécessaires et il serait à souhaiter que la Ville fasse un léger sacrifice dans ce but.* »

Dans sa conclusion le chef de la Compagnie émet un vœu pour que ses hommes participent à des concours régionaux et Nationaux. Pour cela « *il nous faut obtenir des subventions.* » Il remercie enfin le président des membres honoraires M. Poirier qui a facilité l'affiliation des sapeurs pompiers aux Sociétés Mutuelles dites « cinq cents »

En 1906, la pluie et le froid ne contrarient pas un exercice spectaculaire qui a pour cadre la rue Le Campion et qui fut le thème d'exercices préparatoires qui sont relatés plus haut. Cette année la le banquet est servi dans la salle de l'hôtel Houlgatte. Voici le menu : Consommé Brunoise- Beurre, radis, olives- Turbot à la sauce hollandaise- Filet de bœuf avec sauce madère, civet de lièvre- Flageolets à l'Anglaise- Dindonneaux farcis- Salade- Pièce montée- Fruits et dessers assortis- Bordeaux ordinaires, graves, Médoc, Bourgogne et café national.

C'est M. Poirier président des membres honoraires (Il a été conseillé municipal, adjoint au Maire et Juge au Tribunal de Commerce) qui ouvre la série de discours. Il déclare en préambule que la Ville est pleine de bonnes résolutions « *avec un budget qui limite ses bonnes intentions et ne lui permet pas de satisfaire d'un seul coup à vos légitimes espérances.* »

Comme c'est toujours de circonstances (encore de nos jours) chacun joue de la brosse à reluire à l'intention de son voisin : Le Sous-préfet : « *un défenseur infatigable* », le Maire qui « *a joint son obole, a celle des Pompiers honoraires, pour une participation d'éléments de la compagnie à un concours organisé à Paris par le « Petit Journal.* »

A son tour le Capitaine Guimont relève avec quelques qualificatifs choisis cette « pommade » de circonstance. Par contre, il est sincère en faisant l'éloge de ses hommes. Cependant, il ne leur fait pas de cadeaux dans ses critiques et il incite chacun à donner encore plus de sa personne.

Le Capitaine se réjouit du vote positif du Conseil Municipal pour la remise en état du magasin de la rue des Juifs. Il rappelle que : « *l'an dernier, en vous demandant la réfection de la façade, je vous exprimais le désir que le magasin soit élargi jusqu'à la maison voisine et qu'une quantité égale à l'avancement soit prise sur le bâtiment actuel pour agrandir la cour (...) Un travail qui nécessitera seulement une dépense de 500 F.* » Le Capitaine Guimont juge cet investissement indispensable, « *dans le but, de disposer d'une surface de cour suffisante, pour une utilisation rationnelle de la charpente d'exercices.* » Dans la foulée il relance la nécessité de réaliser la tour de séchage des tuyaux. « *Une somme de 150 F. sera nécessaire pour cet objet.* »

Le dernier vœu du chef de Corps est la mise à disposition de la compagnie d'un nouveau dévidoir « *avec 200 mètres de tuyaux. Ce dévidoir aura sa place tout indiquée au magasin du Calvaire. Il rendrait de grands services, en cas de sinistre, dans le quartier du Calvaire et des Houles.* »

Avant de conclure son discours qui permet aux élus présents d'avoir une idée sur le nombre d'interventions des Sapeurs-pompiers au cours de l'année écoulée, le Capitaine ajoute : « *Le 1er juillet, une délégation composée du Capitaine et de quatre Sous-officiers et sapeurs est allée à Paris assister au grand concours international de pompiers (...) Nous avons constaté*

que les Sapeurs-pompiers de tous les points de France rivalisent de zèle et de dévouement pour sauvegarder les vies et les biens de leurs concitoyens. Les délégués de Granville garderont toujours le souvenir de cet admirable défilé des Tuileries qui dura une heure et auquel prirent part 20.000 Sapeurs-pompiers marchant allègrement dans une tenue correcte. »

Le discours du maire de l'époque M. Requier est relativement court mais contient une belle promesse. « *J'ai fait beaucoup déjà pour améliorer l'outillage de la Compagnie. J'espère faire mieux à l'avenir. Je me propose notamment de la doter, non d'une pompe à vapeur ce qui serait trop coûteux, mais d'une pompe à moteur qui lui permettra, le cas échéant de combattre un incendie considérable tel qu'il en pourrait se produire dans les bâtiments importants.* »

La série de discours se prolonge par celui du maire de Donville M. Morand qui fait l'éloge du Sous-préfet Rischmann qui va quitter Avranches pour Boulogne. Les termes sont choisis : Eminent fonctionnaire, galant homme, excellent ami, loyal, énergique et « *sincèrement Républicain.* »

Le Sous-Préfet ne pouvait que conclure par une longue péroraison pour saluer « *les soldats de l'armée du devoir. Je sais également que vous êtes d'excellents républicains et que vous allez aux urnes comme vous allez au feu en faisant tout votre devoir ; or, servir l'Humanité, servir la République, c'est donner à la Patrie tout ce que l'on a de noble, tout ce que l'on a de bon, c'est se montrer doublement de parfaits citoyens.* »

Evoquant son prochain départ le Sous-préfet termine par une envolée patriotique en ces termes : « *Lorsque, Messieurs, je serai loin de vous je continuerai à vivre avec vous par le cœur et pas la pensée, et lorsque je verrai la mer furieuse battre les falaises de Boulogne, cela me rappellera votre beau roc de Granville qui battu incessamment par la houle reste un bloc impassible devant lequel l'élément recule. Cela me rappellera que j'ai laissé ici une vaillante phalange de républicains qui furent et resteront mes amis et qui, unis eux aussi, en un bloc compact verront tous les jours sa base se consolider et s'élargir tandis que vers des horizons nébuleux se retirera le flot de la réaction.* »

Pour démontrer qu'ils sont de bons Républicains les pompiers entonnent la Marseillaise à la fin du repas avant de se séparer.

La fête des pompiers le 22 décembre 1907 se compose également de deux parties : La revue-manœuvre et le banquet.

Ce dimanche l'exercice se déroule dans le quartier du Port avec comme thème un incendie dans la maison de M. Rousée. A l'issue de cette manœuvre, le Maire, félicite le Capitaine pour la parfaite organisation des secours.

Le banquet a pour cadre l'hôtel des Bains. Il est présidé par le Dr Letourneur président des membres honoraires « *ayant à sa droite M. Requier, maire, MM. Lucien Dior, Député, J. Pannier, Gailien, Vallais, Hallais, Gros, conseillers municipaux, Pergeaux, Goachet, Houssin de Saint-Laurent, Morand, A. Guimont, Béguin, Leperchois, membres honoraires , Guimont, Capitaine de la Compagnie, le Lieutenant Le Henry et le Sous-lieutenant Guérin.* »

Le menu mitonné par le chef se compose : d'un **potage** Colbert, d'une pièce de bœuf flamand, d'un civet de lièvre à la Française, de petits pois au beurre d'Isigny, de dindonneaux farcis, d'une salade, de mille feuilles. Pour les vins : Graves, Bordeaux, Macon, Champagne et café national.

C'est au champagne que débute la série de discours. Le Docteur Letourneur est le premier à prendre la parole. Il rappelle qu'en 1879 « *lorsque M. Dupont secrétaire de mairie donne sa démission de commandant des Sapeurs-pompiers, je fus chargé, en qualité d'adjoint à M. Aubert, maire de réorganiser la Compagnie qui eut alors à sa tête M. Paturel.* » Pour la petite histoire, c'est Charles Guillebot qui lui succède avant la prise de commandement du Capitaine Guimont.

Pour conclure le Dr Letourneur lève son verre « *en l'honneur de M. Fallières, président de la République ; Je bois à la Compagnie des Sapeurs-pompier, et je vous invite à crier « Vive la République.* »

Le Capitaine selon son habitude fait un très long discours. Il s'adresse d'abord au maire : « *Les exercices de ce matin doivent vous avoir édifié sur ce que nous pouvons faire. Je ne vous parlerai pas aujourd'hui, Monsieur le Maire, des améliorations qu'il y a lieu d'apporter au matériel d'incendie. Je m'en remets à votre sagesse d'administrateur pour nous permettre de réaliser les perfectionnements utiles que je me propose de vous demander prochainement. Quant aux équipements des hommes, vous avez pu juger de leur état, ce matin, à la revue, et je n'insisterai pas d'avantage.*

« *En ce qui concerne le logement des pompes, ce qui constitue pour ainsi dire notre casernement, vous nous avez doté d'une belle façade sur la rue. C'est un commencement d'exécution. J'ai l'espoir que vous voudrez bien achever ce travail suivant les désirs que je vous ai exprimés.* »

Ensuite le Capitaine souligne que l'effectif des pompiers se chiffre à 90 hommes puis il s'adresse au président des membres honoraires pour lui dire qu'il a supprimé à sa demande les concours de manœuvre des pompes, « *considérant que la manœuvre est la réussite de l'ensemble de la Compagnie et non pas d'une petite équipe.* » Il indique d'autre part que les prix qui font la dotation des concours seront transformés en primes d'assiduité aux réunions.

Le discours se prolonge, avec des mots de reconnaissances, à l'intention des retraités de la Compagnie. Le Capitaine Guimont expose ensuite les faits saillants qui ont marqué l'année. Il souligne les actes courageux du sapeur Paul Drouet lors de l'incendie du 2 octobre dans l'épicerie, rue Paul-Poirier. « Je l'ai vu, la lance à la main, au milieu d'une fournaise, faisant tête de tous côtés avec une grande habilité. *Après lui avoir fait quelques recommandations de prudence, je dus m'éloigner pour m'occuper des autres points d'attaque et lorsque je revins quelques instants après, j'appris que s'étant aventuré sous un escalier en feu, il avait soudain été environné d'une collerette de feu. C'était l'escalier qui lui était tombé dessus. Un courageux citoyen qui s'était trouvé là à propos l'avait aidé à se dégager promptement de cette brûlante collerette de feu. Sans émotion aucune mais avec une veste en lambeaux, notre Sapeur-pompier avait continué sa lutte contre l'incendie (...) ce fut un plaisir pour moi, de le nommer au grade de caporal quelques jours après.* »

Le Capitaine rend également hommage à l'ensemble des hommes placés sous ses ordres, pour la bravoure dont chacun fait preuve. « *Toujours sur le qui-vive, le Sapeur-pompier ne s'appartient pas. Qu'il soit à l'ouvrage ; Qu'il soit, après une journée de pénible labeur, rentré au milieu des siens ; Qu'il soit enfin, plongé dans un sommeil réparateur, lorsqu'il entend le clairon sonner le rappel, vite et sans hésitation, il abandonne ses occupations ou son repas pour s'élancer au secours de ses concitoyens. Il n'a pas calculé les périls auxquels il sera exposé. Il n'a même pas songé qu'un accident pourrait jeter le deuil et la misère dans son foyer. Il n'a qu'une pensée, il n'envisage qu'un but : faire diligence afin d'arriver plutôt au secours des infortunés qui sont menacés par l'incendie.* »

Pour conclure le Capitaine lève son verre à la santé de tous les présents. Ce n'est pas fini ! Le maire de Donville M. Gilbert Morand prend la parole. Il fait remarquer que très souvent dans ses discours il essaye de faire accepter « *si possible* » ses sentiments démocratiques et radicaux-socialistes. « *Ce n'est pas le cas ici, car quand on parle à des hommes de feu qui ont toujours la lance ou la hache à la main pour défendre la vie ou les biens de leurs concitoyens, on ne doit parler que de devoir et j'ai cru simplement faire le mien en ne venant ici que pour avoir l'honneur de vous saluer.* »

Une excursion à Jullouville.

Pour cette sortie, comme pour tous les exercices, le Capitaine doit demander une autorisation au Sous-préfet d'Avranches.

Le 2 septembre 1906 les pompiers partent en... « excursion » à Jullouville. Voici le rapport complet de cette journée.

« La compagnie a été convoquée pour cinq heures du matin. Un camion, un omnibus et cinq chevaux avaient été prêtés gracieusement à la compagnie pour faire une excursion à Jullouville.

« A six heures sur le plateau du Calvaire le départ avait lieu dans l'ordre suivant : En tête, un peloton de cyclistes sous la conduite du Lieutenant Guérin, puis l'avant-train remorquant la pompe N° 3, le camion avec les hommes remorquant la pompe N° 5 et l'omnibus remorquant le dévidoir.

« Vers 7 h. la Compagnie arrivait à 200 m de Jullouville et tout le monde mettait pied à terre. Après une explication du thème objet de l'exercice, le Capitaine fut présenter ses civilités à M. le Maire de Bouillon qui avait bien voulu se déranger pour recevoir les Sapeurs-pompiers de Granville. Puis, sur un signal du Capitaine les clairons sonnent la générale et la Compagnie avance au pas de gymnastique et exécute à l'annexe de l'hôtel Chevalier l'exercice de sauvetage et d'attaque d'incendie.

« En pénétrant dans la chambre du premier étage près l'escalier une personne a laissé tomber une lampe à pétrole sur un tas de papiers qui se sont enflammés. N'ayant pas les moyens d'éteindre ce commencement d'incendie elle s'est précipitée au 2ème étage afin de prévenir les personnes qui y habitent. En sortant la personne a eu la présence d'esprit de refermer la porte de l'appartement ou le feu a prix naissance. Mais, la cage de l'escalier est tellement pleine de fumée qu'il est impossible aux personnes réfugiées au 2ème étage de descendre par l'escalier sans risque de tomber asphyxié. Il faut faire la reconnaissance et le sauvetage d'abord au moyen du sac, puis les sauveteurs descendent au moyen du crochet Blondel.

« Faire d'abord un établissement rampant par l'escalier. Au fur et à mesure de l'extinction, les tuyaux étant trop court pour pousser plus loin, faire ensuite un établissement vertical par la fenêtre. A l'arrivée de la 1ère personne sauvée, les brancardiers la saisissent, la portent à l'écart dans une pièce. Il en est de même de la 2ème personne. Quant à la 3ème qui a reçu un commencement d'asphyxie elle est placée sur le cadre et transportée hâtivement dans l'habitation la plus rapprochée pour y recevoir des soins.

« Après chaque manœuvre, les chefs d'équipes des pompes d'alimentation, de sauvetage et des brancardiers, viennent rendre compte à l'officier commandant du résultat obtenu.

« Après l'exécution du thème ci-dessus la Compagnie se rend au restaurant Chevallier où un petit déjeuner est servi. M. le Maire de Bouillon, accompagné de plusieurs conseillers municipaux assistent à ce lunch. Au café la critique de l'exercice est faite par le Capitaine. M. Hue, Maire de Bouillon remercie les Sapeurs-pompiers d'être venus faire des exercices dans sa commune. M. Dupuy s'associe à M. Hue pour remercier les Sapeurs. Après le déjeuner une nouvelle manœuvre d'ensemble est exécutée et la Compagnie regagne Granville où elle arrive vers midi. »

A Bréhal les Républicains de gauche félicitent les pompiers.

Le Capitaine s'est contenté de coller dans le livre de la Compagnie, l'article rédigé dans le journal pour relater le déplacement des pompiers Granvillais à Bréhal.

« Nous avons eu dimanche matin, (Le 8 septembre 1907) l'agréable surprise de voir arriver dans nos murs, la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Granville qui venait exécuter divers exercices et différents assauts dans un incendie figuré. Pour recevoir en excellents voisins les pompiers de Bréhal, en grande tenue, accompagnés des membres de leur bureau, et

de la musique municipale, M. le Maire avait tenu à aller les attendre à l'entrée du bourg. Accueillis par la Marseillaise, ils furent invités à accepter un rafraîchissement à la maison de M. le Maire de Bréhal, en face de laquelle la rencontre avait lieu. Ils furent ensuite conduits aux sons des clairons et aux roulements des tambours devant la Mairie, lieu où devaient s'accomplir les exercices projetés. Si nous avons bien saisi l'objet de la manœuvre, il s'agissait de soustraire aux flammes les archives de la maison commune et de sauver la famille du secrétaire de mairie et celle du garde-champêtre, gardiens de l'édifice dont les nombreux membres se trouvant dans l'impossibilité de fuir par les escaliers intérieurs envahis par le feu. En un clin d'œil, les pompiers, alertes et dispos ne paraissant nullement se sentir de la chaleur qui promettait de devenir accablante, ni de la longueur de la route qu'ils venaient de parcourir, les pompiers dis-je ont tôt fait d'installer leur grappin, leurs cordages, leurs échelles à crochet et de faire l'assaut du premier, puis du deuxième étage. En un rien de temps également le sac de sauvetage et le descendeur sont en mesure de fonctionner et permettent aux pompiers figurant les sinistrés d'être recueillis par leurs camarades.

« Les pompiers de Granville sont admirablement exercés, ils sont bien dans la main de leurs chefs et à voir leurs manœuvres on à l'impression qu'avec de pareils gaillards, on resterait pas longtemps en danger en cas de sinistre et le public qui était nombreux s'est retiré vivement ému à la vue de pareils exercices. Nos compliments bien sincères à MM. les Officiers et à leurs dévoues collaborateurs. L'œuvre utile entre toutes que ces braves citoyens entreprennent et accomplissent et l'exemple qu'ils ont donné de leur savoir-faire est de ceux qu'on ne saurait jamais assez apprécier et encourager.

« Après les exercices, un lunch servi à l'hôtel Drouet a réuni Granvillais et Bréhalais, qui fraternellement, ont levé leurs verres à leurs santés respectives, à la prospérité des deux Compagnies.

« Tous les Bréhalais, présents aux exercices, y compris les républicains de gauche qui s'intéressent toujours à tout ce qui est progrès pour l'amélioration du sort en général, pour les secours humanitaires auxquels tout citoyen à droit sans distinction d'opinion et de situation, pour le dévouement et l'abnégation, se permettent d'adresser leurs félicitations aux braves pompiers de Granville qui ont bien voulu montrer comment ils étaient prêts à mériter ce titre de brave parmi les braves en cas de sinistre. »

Présences aux inhumations.

Le 1er avril 1904, une délégation de pompiers se regroupe à 15h.30, rue du Moulin pour escorter la dépouille de Louis Dior, membre honoraire.

Le 5 avril, réunion au 48, de la rue du Calvaire, pour l'inhumation de « *M. le Docteur Benoît, médecin, bienfaiteur de la Compagnie.* »

Le 23 juillet, la Compagnie accompagne au cimetière Saint-Paul la dépouille du Sapeur François Guyot, décédé à son domicile. Le rassemblement est fixé place du Calvaire devant la maison du défunt.

Le 10 juillet 1905 se déroulent les obsèques du Caporal Bretel « *mort le 8 juillet à la suite d'une chute qu'il fit d'une hauteur de 20 mètres alors qu'il travaillait à descendre les échafaudages du dôme en ciment armé de 'l'église Saint-Paul.* »

La compagnie assiste « *en grande tenue au convoi, de l'hospice au cimetière Saint-Paul. Pas un des desservants de l'église Saint-Paul où s'est tué notre infortuné camarade, n'est venu accompagner l'ouvrier qui est mort en travaillant pour eux.* »

Le 7 septembre de la même année, une délégation de pompiers conduit à sa dernière demeure le clairon Bazin « *décédé à la suite d'une maladie de 24 h.* »

Le 17 octobre « *à 9h. du matin a eu lieu l'inhumation du sapeur Laveille décédé le 22, après quelques jours de maladie.* »

En 1906, le 8 février, une forte délégation assiste à l'inhumation du sapeur Jules Debroize, qui habitait quartier Saint-Paul.

Le 15 mars, deux Sapeurs sont désignés pour représenter la compagnie à l'inhumation du Brigadier de Police Levasseur.

Le 21 mars 1907 « *La compagnie a été convoquée pour assister en corps à l'inhumation du Commandant François Vertier victime de la catastrophe de l'Jéna dans le port de Toulon.* » Trente-six Officiers et Sapeurs étaient présents.

Le 6 mai une délégation est présente pour l'inhumation de M. Paul Poirier et le 7 pour celle d'André Dior.

Le 9 juillet deux sapeurs accompagnent à sa dernière demeure M. Humbert puis le 6 novembre M. Alex Dior. Tous les deux étaient membres honoraires.

Un couac.

Le 21 juillet 1907, Granville inaugure en grandes pompes la statue de l'Amiral Pléville-Lepelley. Le Sergent Le Bail est « *commandé pour faire les signaux commandant la salve d'artillerie du torpilleur « Lancier.* »

A l'issue de cette cérémonie inaugurale voici le rapport du sergent : « *Le sergent Le Bail soussigné chargé de faire les signaux au mât de pavillon situé près l'octroi du port pour commander la salve d'artillerie au torpilleur « le Lancier » a disposé la flamme au mât à 11 h.45 du matin.*

« En venant à 1h. ½ occuper le poste qui lui avait été assigné, il a constaté la disparition de la flamme et l'amarrage de la drisse à 6 m. du sol. Un pavillon tricolore prêté par une personne du voisinage a été immédiatement attaché sur la frisse en remplacement de la flamme enlevée.

« Suivant les ordres qui m'avaient été données au commandement de : Attention ! Le pavillon qui était à mi-mât a été hissé jusqu'à la tête. Quelques instants se sont écoulés, trois ou quatre minutes, et sans que le pavillon ait annoncé le commandement de : Commencez le feu, le premier coup de canon a été tiré.

« Le soussigné a été surpris de la mauvaise interprétation et afin de ne pas coupé court à la salve, a amené le pavillon après le deuxième coup de canon. »

Les opérations budgétaires.

Très peu de dépenses ou recettes sont consignées dans le livre des rapports journaliers de la Compagnie.

Le 3 janvier 1904 on relève une « *Indemnités de présence pour nettoyage pendant le quatrième trimestre : 132,50 F ; Indemnité de service : 21 F ; Remboursement de la cote personnelle : 99 F.*

Le 3 juillet 1905 : « *Indemnités au personnel : 60 F. ; Frais de nettoyage : 24 F ; Indemnité pour matériel : 26 F.*

Le 7 janvier 1906, une somme de 223, 75 F a été réglée aux hommes. Le trésorier ajoute : « *Il a été encaissé : Société de Secours Mutuel : 110 F ; Amendes : 19, 50 F Couronne mortuaire : 22 F ; Société des 500 : 2, 85 F.*

Le 6 janvier 1907, 107 F sont versés pour des indemnités de présence lors du dernier trimestre de l'année précédente ; 27 F : pour des services, au théâtre ou à l'occasion de concerts. Le trésorier a également sorti de la caisse, 3 F. pour indemniser un sapeur qui a arrêté un feu de cheminée. Les traitements pour les tambours, clairons et pour le garde du magasin s'élèvent à 106, 25 F.

Le 7 juillet, 343, 75 F sont versés aux sapeurs. Le trésorier encaisse 125 F pour le Secours Mutuel, 22, 05 F pour la « Fraternité » et 0, 50 F pour des amendes

Le 14 mai 1907 une somme de 34, 50 F est mandatée à M. Delmann, commerçant au 38, rue des Juifs pour les fournitures suivantes : « Le 28 *février 1907 : 10 mètres de*

treillis à 1, 75 F le mètre et 4, 60 mètres de coton écru à 0, 70 F le mètre ; Le 19 mars : une douzaine de gants bleus en coton : 8 F et 10 cravates coton bleu ordonnance 0, 40 F pièce. Le 2 mai : une pompe de clairon : 1, 50 F. »

Le 16 mai 1903, trois jours après les obsèques du Lieutenant Paul Lenormand : « *Mesdemoiselles Lenormand, sœurs du Lieutenant décédé ont fait remettre au Capitaine de la compagnie la somme de deux cents francs, qui seront versés à la caisse de Secours Mutuel.* »

Le 21 septembre 1904 le Capitaine rédige ces quelques lignes : « *Ce jour le Capitaine a touché la somme de cent francs à titre d'indemnité accordée à la Compagnie par la Compagnie d'assurance l'Ancienne Mutuelle de Caen pour la détérioration de matériel au cours de l'incendie Blanchetière rue du Nord.*

« *Cette somme de 100 F sera affectée à payer une partie de la main d'œuvre des menuisiers pour l'exécution d'une charpente de manœuvre dans la cour du dépôt de la rue des Juifs.* »

Du théâtre au champ de courses, les pompiers assurent la sécurité.

Deux Sapeurs pompiers sont désignés pour assurer la sécurité au Casino. Ils disposent alors d'une couverture et chacun d'un seau de sable pour éteindre éventuellement un début d'incendie. Au cours d'une réunion le 29 avril 1906 il est décidé que « *chaque homme de service sera muni de deux siphons d'eau de Seltz pour parer au premier secours.* »

Pendant les années qui nous intéressent les Pompiers Granvillais sont fortement sollicités pour des missions de sécurité dans le cadre des soirées théâtrales, des bals ou des concerts. Pour une vacation ils reçoivent chacun 3 F.

Dans ces années là, le casino se compose d'un très joli chalet en bois agrémenté d'une galerie. A l'intérieur un salon est aménagé avec la possibilité de l'adapter en salle de spectacle ou de bal. Il y a également une petite salle de lecture, une buvette et une salle de jeu.

L'été les salons du casino sont fréquentés par les « parisiens » qui sur les conseils de leurs médecins viennent profiter de l'air vivifiant de Granville. En fin d'après-midi, et le soir, ils retrouvent la classe aisée de la Granville ainsi que les officiers qui sont en garnisons sur le Roc. Ces derniers, en tenue, sont accompagnés de leurs épouses ou de leurs petites amies. Les bals organisés sont d'un grand standing. Les jeunes filles en toilette peuvent danser sans être importunées. Le baisemain est de rigueur.

Au théâtre du Casino.

Voici au fil des ans le programme des réjouissances proposées aux vacanciers et aux Granvillais dans le cadre du Casino.

1903.

Le 25 mars : Au théâtre : « *le train de plaisir.* » Le 28 mars, soirée théâtrale (au programme la même pièce) « *offerte par les Comités du carnaval de la rue Le Campion et de la rue Couraye.* » Le 13 avril : « *Le flibustier et le fiacre 117.* » Le 18 et 21 avril : « *Le barbier de Séville.* » Le 24 mai : « *Le billet de logement.* » Le 12 juin : « *Représentation d'hypnotisme par le Docteur Pickmann.* » Le 19 juin : « *Le notaire.* » Le 3 juillet : « *Représentation de cinématographe à 8 h.1/4 du soir.* » Le 27 juillet (le nom de la pièce n'est pas mentionné.) Le 4 octobre : « *Le curé du Moulin.* » Le 14octobre : « *L'enfant du miracle.* » Le 20 octobre : « *Représentation du théâtre moderne : Le bonheur du ménage.* » Le 20 novembre : « *Le coup de fouet.* » Le 17 décembre : « Représentation d'artistes amateurs au bénéfice du concours musical. » Le 28 décembre : « *Concert au bénéfice du concours musical.*

1904.

Le 2, 6 et 9 janvier : « *Représentations théâtrales d'artistes amateurs au profit de la musique municipale.* » Le 28, 30 janvier, et 1er février : « *Soirées données par la*

Société de gymnastique. » Le 11 février : « *Représentation théâtrale : Michel Strogoff.* » Le 27 février: « *Représentation d'hypnotisme au profit du Souvenir Français.* » Le 6 avril : « *Le théâtre Libre joue* » : « *Mon coq, ta poule.* » Le 12, 14, 17, 20, 23 et 26 avril : « *Revue au bénéfice du Concours de musique.* » Le 25 avril : « *Théâtre : le Maître de Forges.* » Le 17 août : « *Le baiser.* » Le 30 août : « *La cagnotte.* » Le 1er décembre : « *Les mystères de Paris.* »

1905.

Le 16 mai : « *Les trois épiciers.* » Le 24 mais : « *L'abbé Constantin.* » Le 11 août : « *La fille du Député.* » Le 16 août : « *Hypnotisme par le Docteur Pickmann.* » Le 4 octobre : « *Représentation du cinématographe.* » Le 17 octobre : « *Au théâtre : Les Avariés.* » Le 20 novembre : « *Le duel.* »

1906.

Le 14 janvier : Deux pièces : « La calineuse et le chat. » Le 20 janvier : « *Francillon.* » Le 25 janvier : « *La grâce de Dieu.* » Le 10 février : « *Napoléon.* » Le 17 et 21 février : « *Représentation théâtrale au profit des écoles laïques.* » Le 6 mars : « *Au théâtre : Le postillon de Longjumeau.* » Le 28 mars : « *Tir au flanc.* » Le 27 mai, c'est la troupe « Kardeck qui donne une représentation. Le 16, 17 et 18 juillet : « *Représentations cinématographiques.* » Le 28 juillet : « *Représentation : Bonjour voisin.* »

Les concerts.

Le 9 février 1904 au Casino : « *concert au bénéfice du concours de musique.* »

Le 28 janvier et le 4 février 1906 les pompiers assurent au casino, la sécurité pendant les concerts donnés par la musique de la Société de gymnastique. A cette occasion rentre pour la première en application un nouveau dispositif: « *Le dévidoir a été descendu avec une lanterne. Deux tuyaux de 25 mètres chacun ont été disposés avec une lance tout près à être raccordés à la bouche.* »

Le 11 mars 1906 : « *Au Casino, concert donné par la Société La Chanterelle.* »

Le 17, 20 et 22 mars 1906, « *Au casino, concert au profit de la musique municipale.* »

Le 30 mai, concert de l'école primaire Supérieure au Casino.

Concours de musiques.

Les 25 et 26 juin 1904 les pompiers assument la sécurité dans des locaux occupés pour un concours de musiques et fanfares. Ils sont chargés également du service de sécurité pendant le défilé des musiques. Des Sapeurs appartenant au peloton cycliste sont pour leur part désignés pour porter les plis échangés entre les membres du jury. Au total 19 Sapeurs-pompiers sont mobilisés pour ces deux journées.

Bals publics.

Le 27 juin 1904: « Bal public » Le 7 août : « *Au théâtre, représentation : Le flibustier.* » Le 17 août : « *Au théâtre : Le baiser.* »

Le 31 mars 1905 : « *Au casino bal de la musique municipale.* »

Fête de la mutualité.

Le 25 juin 1905 : « *A la suite d'une autorisation de M. le Sous-préfet, la Compagnie des Sapeurs-pompiers a figuré en tenue, à la réception de M. le Préfet à la gare, et au défilé des sociétés de secours Mutuel, à l'occasion de la fête de la Mutualité.* »

Retours en fanfare.

Le 4 juillet 1905 : « *Ordre est donné,* (pour le 5 juillet) *au Sergent-major de commander les hommes ci-après, (...)* (il s'agit de 9 Sapeurs) en tenue de feu avec casque, pour escorter, avec des lanternes vénitiennes, la musique municipale de retour des concours du Havre, à son arrivée à la gare, à 10 h. du soir. »

En marge est ajouté : « *Le Sapeur Brandon n'ayant pas voulu exécuter le service commandé a quitté la Compagnie.* »

Le 26 juillet 1906 : « *Sur la demande de M. le Maire, un piquet de Sapeurs pompiers porte-flambeaux a accompagné la société de gymnastique revenant d'un concours.* »

La fête Nationale.

Le 14 juillet 1903, dix Sapeurs-pompiers sont désignés pour la surveillance et la sécurité des jeux de plages organisés par la Ville sur la plage du Casino. Le soir « *à la demande de M. Lechartier artificier* » deux pompiers sont de service place du Calvaire endroit où est tiré le feu d'artifice.

Le 9 juillet 1905 : « *Ordre est donné au Sergent-major de convoquer* (10 hommes) *pour le service d'ordre pendant les jeux publics du 14 juillet qui auront lieu sur le Port à deux heures. Réunion à 1 h.30 en grande tenue au magasin rue des Juifs. Une demande d'autorisation est adressée à M. le Sous-préfet pour ce service.* »

Un ordre du même jour mobilise trois Sapeurs « *à 10 h. du soir pour le feu d'artifice qui sera tiré le 14 juillet sur la place du Calvaire.* »

Régates.

Le 19 juillet 1905 : « *Ordre est donné au Sergent-major de commander : Premièrement : En grande tenue avec képi pour le dimanche 30 juillet, deux heures de l'après-midi,* (5 sapeurs pompiers, deux brancardiers, 3 clairons et 2 tambours.) *Deuxièmement : En tenue de feu, pour assurer le service d'incendie pendant le feu d'artifice qui sera tiré le dimanche soir à 10 h. sur les quais des bassins.* (Quatre sapeurs sont désignés.)

« *Le Sergent Lebail, chef du piquet, chargé du service d'ordre aux régates, devra partir à 1 h.25 du magasin de la rue des Juifs, pour se rendre sur la grande jetée et se mettre aux ordres du Comité des régates. La consigne sera donnée par les commissaires de régates. S'assurer de la bonne tenue et de l'exécution de la consigne par les hommes de piquet. (Rendre compte du service.)*

« *Le Sergent Debroize, chef de piquet d'incendie pendant le feu d'artifice du 30 juillet fera sortir la pompe N° 2, avec le brancard et se rendra sur le quai entre les deux bassins à 9 h.25 du soir. Aussitôt la pompe à terre, deux hommes seront mis de faction, l'un à l'angle du grand bassin et l'autre à l'angle du petit bassin, pour empêcher le public d'approcher du feu d'artifice. Toute personne étrangère au personnel de l'artificier devra être rigoureusement éloignée.* »

Le 15 août 1906, six Sapeurs, deux brancardiers, et une batterie composée de 4 clairons et d'un tambour sont de service pour une autre régate qui se déroule en baie.

Sécurité sur l'hippodrome.

Le 2 août 1903, les 6 et 20 août 1905, et le 5 août 1906, deux sapeurs-brancardiers sont invités « *à se rendre sur le terrain des courses de Donville.* »

Les hommes de la Compagnie.

Voici les noms des hommes qui servaient entre 1903 et 1907 au sein du Corps des Sapeurs-pompiers et dont les noms figurent dans les rapports :

Les Capitaines : Charles GUILLEMOT (en fonction en 1891, décéde le 25/02/1902) J. GUIMONT (en fonction le 15/03/1903.)

Les Lieutenants : Abel GUERIN (promu le 18/12/1904), LENORMAND (rentré à la Compagnie en 1864, cesse ses fonctions pour raison de santé fin 1902, décède le 11/05/1903)

Sous-lieutenant : LEMARECHAL (rentré à la Compagnie en 1885, décède le 3/12/1902)

Les Sergents-major : LEHENRY (rentré à la Compagnie en 1893, promu Sergent Major en 1898, Sous-lieutenant en 1903 et Lieutenant en 1907) ; BUSSON.

Sergents : François BRIONNE (nommé garde-magasin du Calvaire en 1905), Pierre DEBROIZE, DROUET (le père), MAYEUX (le père), Victor LECAM (promu adjudant le 25 septembre 1903-quitte Granville en 1905), LEVASSEUR (quitte Granville en 1905), PESTEL, RACIQUOT (de la promotion de 1903- fait également fonction de brancardier.)

Caporal-chef : SAULNIER (promotion de 1904.)

Caporaux : ABRAHAM, ANACREON (Promu sergent le 25 septembre 1903), BRETEL (Avait été promu en 1903, décédé dans sa 36ème année le 8 juillet 1905), BOUETARD, JUHEL (brancardier), Alphonse MAYEUX (tailleur de la Compagnie) LEBAIL (promu Sergent le 25 septembre 1903- brancardier), LALANDE (promu sergent le 12/11/1903), PATUREL (promu sergent en 1905.)

Les Sapeurs : ARONDEL, ATTIMON , AVRIL (Radié en 1905, après sept mois d'absence), BAZIN (sapeur-clairon, décède dans sa 31ème année au mois de septembre 1905), BEAUFILS, BEQUET, BLANDIN (brancardier), BOUETARD (Sapeur-clairon), Prosper BRIONNE (décède en 1905, âgé de 73 ans après avoir servi 40 ans dans la compagnie.) COCHARD (promu Caporal-fourrier en 1907), DAVID, Eugène et Louis DAUGUET, Jules DEBROIZE (décédé en février 1906), DELARUE (Sapeur-tambour, quitte Granville en 1906), Gustave DROUET (Père, décède en 1906) Paul DROUET (le fils, promu Caporal en 1907), ESNOL, FEUILLET, FESTOU, FOISSEAU, GASSOT, François GUYOT(décède dans sa 64ème année, le 20 juillet 1904 après 44 années passées au sein de la Compagnie), Augustin GUYOT, JOSSE, JOURDAN (promu caporal en 1905), LAMY, LAVEILLE (décède le 22/10/1905) âgé de 66 ans), LE BRUN, Yves LECAM, LECARDONNEL , LECLAIR, LEFILLATRE (sapeur-clairon), MAILLARD (promu caporal en 1905), MARCHAL (promu Caporal en 1905), Alphonse MAYEUX, MENARD (promu Caporal en 1904, quitte la Compagnie en 1906 pour raison de santé), MOREL (Sapeur-clairon), PATUREL , POSIERE (Sapeur-clairon , promu caporal), RABAUX, ROULLE, SERVAIN , TEURTEVAL, VINCENT.

Sont rentrés à la compagnie le 2/10/1904 après un stage de trois mois : Charles BLANDIN, (maçon – quitte la Compagnie le 4 juillet 1905), Eugène BOCTARD (28 ans, journalier, demeure au 36, rue Saint-Paul),Ernest COCHARD (journalier), Emile JUDEAUX (26 ans, célibataire, cordonnier rue de la Corderie, promu Caporal le 1er septembre 1906), Emile LEGOUVERNEUR,(23 ans, maçon, réside 55, rue de la Petite-Houle), LEBRUN , POUTEAUX (maçon), ROULEY (demeure rue de la Petite-Houle.)

La batterie des Sapeurs-pompiers est composée de MM. POSIERE, Caporal-clairon, chef de musique. Des clairons : BOUETARD, ESNOL, MOREL, LEFILLATRE ; Des tambours : COQUIERE (admis clairon en 1907), LARUE et NEBLE.

Le peloton des Pompiers-cyclistes est placé sous le commandement du Lieutenant GUERIN. Des entrainements entre la place de la gare et celle du Calvaire se déroulent chaque dimanche matin et sont chronométrés. Chaque cycliste effectue 30 aller retour sans mettre pied à terre.

=========

Pour mémoire : En 1879, M. Dupont, secrétaire de la mairie de Granville donne sa démission de chef de corps. Le Docteur Letourneur qui en 1907 succède à Eugène Poirier à la présidence des membres honoraires de la Cie est alors chargé par le maire de Granville, M. Aubert de réorganiser le Corps des Sapeurs-pompiers.

Trois officiers de valeur se succèdent à la tête de la Compagnie : M.M. Paturel, Lecuyer et Mauduit. Ils précèdent le Capitaine Charles Guillebot qui décède le 25 février 1902. Un an après, un architecte Granvillais, M. Guimont, lui succède.

Dans la liste des Sapeurs-pompiers ci-dessus se trouve le nom d'un jeune pompier : Jourdan. Plus tard, il sera Commandant de la compagnie de même que son fils Jules Jourdan. Ce

dernier a succédé au Commandant Louis Delaisse qui pendant la guerre de 39/45 avec une poignée d'hommes a veillé sur les biens des Granvillais tout en se « frottant » aux occupants.

Février 2012- Extraits de la main courante de la Compagnie.

Jacques FERET.

En hommage à tous les Sapeurs Pompiers Granvillais et à leurs Commandants et adjoints qui pendant plus de trois décennies ont toujours été disponibles pour faciliter mon travail.

Photographie :

Cette photographie a été prise en 1911, quelques jours après un concours de manœuvres organisé à Cherbourg. Un officier et onze sapeurs sous les ordres du Capitaine commandant le Corps des Sapeurs-pompiers de Granville participaient aux différentes épreuves. L'équipe a remporté deux médailles et une palme.

Dans le bas du cadre, placé en appui sur la roue de la pompe à bras, se trouvent également trois autres médailles gagnées au Concours de Coutances en 1883 et une médaille remportée à l'issue du concours National de Fontainebleau en 1893.